Nations Unies S/PV.3628



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3628e séance

Mardi 6 fevrier 1996, à 10 h 30

New York

Président :	Mme Albright	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Awaad
	Fédération de Russie	M. Ordzhonikidze
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Lopes da Rosa
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/75)

96-85136 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 heures.

Expression de sympathie au Gouvernement et au peuple chinois

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite exprimer notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple chinois à l'occasion des grandes pertes en vies humaines et en biens qu'ils ont subies à la suite du récent tremblement de terre.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que cette séance est la première que le Conseil de sécurité tient au mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à Sir John Weston, KCMG, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a assumé la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 1996. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant notre profonde gratitude à l'Ambassadeur John Weston pour les grands talents de diplomatie avec lesquels il a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/75)

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, du Brésil, du Lesotho, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Portugal, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Amorim (Brésil), M. Mangoaela (Lesotho), M. Keating (Nouvelle-Zélande), M. Andreassen (Norvège), M. Catarino (Portugal), M. Jele (Afrique du Sud), M. Abdellah (Tunisie), M. Bubala (Zambie) et M. Sengwe (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), document S/1996/75.

Le premier orateur est le représentant de l'Angola, à qui je donne la parole.

M. Van Dunem (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Pour commencer, je voudrais au nom du Gouvernement de la République d'Angola et en mon propre nom, vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Vos qualités de diplomate et votre longue expérience, j'en suis convaincu, aideront à guider les délibérations du Conseil au cours du mois de février.

Je voudrais également féliciter le Président sortant, l'Ambassadeur Weston, pour la façon dynamique et compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours de son mandat.

Je ne saurais oublier de féliciter également les nouveaux membres du Conseil, à savoir le Chili, l'Égypte, la Guinée-Bissau, la Pologne et la République de Corée, qui ont acquis la confiance des autres Membres des Nations Unies pour aider cet important organe à résoudre les problèmes sérieux qui continuent de menacer la paix et la sécurité internationales.

Nous avons parcouru un long chemin depuis que le conflit interne de l'Angola a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil. La route a été complexe et difficile, mais nous sommes néanmoins, comme jamais auparavant, très près d'aboutir à la conclusion heureuse

d'une formule de paix négociée et donc à un règlement définitif du conflit.

En fait, l'application du Protocole de Lusaka est entrée dans sa phase la plus décisive et la plus déterminante, non sans difficultés malheureusement, dont certaines résultent du non-respect et de violations du fait de l'UNITA, et d'autres sont dues clairement à la nature même et à la complexité du conflit et du processus d'application pratique de l'Accord. Nous ne devons pas perdre de vue la vaste portée du Protocole de Lusaka, lequel vise non seulement à réaliser un cessez-le-feu effectif des opérations militaires, mais également, et surtout, à dégager une solution qui interdira un retour en arrière du processus, et parallèlement appelle à une réconciliation nationale authentique, au respect des règles démocratiques et à la création d'une base pour le redressement et le développement économiques de l'Angola.

La séance actuelle du Conseil de sécurité nous offre une occasion de procéder à une évaluation globale de l'état actuel de l'application du Protocole de Lusaka, et de discuter de ses progrès et de ses revers, ainsi que de trouver des moyens de relancer ce processus.

Il est indéniable que des progrès importants et substantiels ont été accomplis, l'aspect le plus significatif en étant le maintien du cessez-le-feu un an après sa signature. D'autres obstacles restent à écarter, faute de quoi il ne sera pas possible de réaliser de nouveaux progrès.

La question principale concerne le cantonnement des troupes de l'UNITA, leur désarmement et leur démobilisation dans le cadre du Protocole de Lusaka. Les retards constatés dans ce processus affectent la formation d'une force militaire unique, l'intégration des cadres de l'UNITA dans un gouvernement d'unité nationale et d'autres activités liées à la mise en oeuvre du Protocole.

Mon Gouvernement considère comme injustifiés les arguments avancés à plusieurs reprises par l'UNITA pour justifier le retard excessif enregistré dans le processus de cantonnement de ses troupes et exige que les calendriers d'application conclus par les parties soient respectés sans condition.

De la même façon, nous souhaiterions que ce processus soit aussi transparent que possible et entièrement vérifié par UNAVEM III, pour éviter que des forces armées ou du matériel de guerre n'échappent au contrôle des Nations Unies, comme cela a été le cas dans le passé, à l'époque de l'application des Accords de Bicesse.

Nous sommes par ailleurs très préoccupés par l'activité militaire de l'UNITA qui se poursuit dans certaines régions du pays, sous forme de mouvements militaires non notifiés au préalable à UNAVEM III, et d'attaques et d'embuscades isolées contre des cibles tant civiles que militaires, se traduisant presque toujours par des pertes en vies humaines. Nous exigeons qu'il soit mis fin une fois pour toutes à ces activités qui, outre qu'elles constituent une violation du cessez-le-feu, sapent le climat de confiance nécessaire au succès de l'ensemble du processus.

Les obstacles placés par l'UNITA en ce qui concerne la libre circulation des personnes et des biens dans les régions qui restent sous son contrôle figurent parmi les autres difficultés graves que rencontre l'application du Protocole, parce qu'ils entravent non seulement la libre circulation des citoyens angolais mais aussi celle du personnel d'UNAVEM III, les empêchant d'accomplir leurs tâches dans des conditions normales. La persistance de cette situation pourrait provoquer de graves insuffisances dans le travail de vérification et de surveillance, avec des incidences négatives sur l'ensemble du processus.

Nous voudrions également attirer l'attention du Conseil sur la situation qui existe en matière de droits de l'homme dans ces régions contrôlées par l'UNITA, compte tenu de nombreux cas de violation, dénoncés par les personnes qui ont dû abandonner ces endroits. Vu les responsabilités qui lui incombent à l'égard de la population et de la nation, mon gouvernement ne saurait rester indifférent à cette situation.

Malgré ces obstacles, nous sommes d'avis que l'heure n'est pas au scepticisme et au désespoir, particulièrement pour les membres du Conseil. Au contraire, le Conseil devrait encourager l'utilisation des voies et moyens appropriés pour éliminer ces obstacles et faire en sorte que toutes les parties honorent pleinement leurs responsabilités à l'égard du processus de paix.

Ces derniers mois, un certain nombre d'événements ont perturbé les progrès du processus, et bien que la paix n'ait pas été compromise, cela a contribué à augmenter l'impatience du Conseil et de la communauté internationale. En vue de surmonter cet imbroglio et de ranimer le processus de paix frappé de léthargie, le Gouvernement angolais a pris des mesures importantes et cruciales, qui ont dûment reçu l'appui de la communauté internationale.

Plus précisément, nous avons renvoyé des unités de l'armée nationale dans les casernes les plus proches, notamment dans les endroits les plus vulnérables et qui se prêtent

à une intervention militaire rapide. Nous avons consigné la police d'intervention rapide dans des casernes sous surveillance d'UNAVEM III. Pour faire montre de souplesse, nous avons décidé de mettre un terme au contrat passé avec la société sud-africaine Executive Outcomes, dont la seule mission était de former des spécialistes dans notre jeune armée et de fournir des services de sécurité. Tout son personnel a été rapatrié dans le cadre d'une opération supervisée par UNAVEM III. Nous avons libéré inconditionnellement tous les prisonniers de guerre de l'UNITA — soit au total 350 personnes — bien que l'UNITA n'ait pas encore fait de même, attitude totalement inacceptable qui appelle des mesures urgentes de la part du Conseil et d'UNAVEM III, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge.

Je voudrais également informer le Conseil que l'UNITA est assurée d'obtenir des postes de direction dans les forces armées angolaises dès que le cantonnement et l'intégration ultérieure de près de 30 000 soldats de l'UNITA dans les forces armées angolaises seront achevés. Le personnel de l'UNITA et les troupes gouvernementales excédentaires qui excéderont les besoins militaires des futures forces armées seront incorporés dans ce qu'il est convenu d'appeler un quatrième élément des forces armées. Pendant trois ans environ, cette organisation jouira d'un statut paramilitaire et, pendant cette période, ses membres recevront une instruction technique et professionnelle. Cela leur permettra de s'intégrer progressivement à la société civile. Cette procédure évite la création d'une armée de soldats abandonnés, avec tous les inconvénients que cela représenterait pour la société angolaise. Ce personnel démobilisé fera partie de brigades de reconstruction nationale et recevra un salaire qui sera augmenté au cours de la période de trois ans.

Outre ces mesures, nous avons essayé de renforcer notre dialogue politique avec les dirigeants de l'UNITA, notamment au niveau le plus élevé, avec certains résultats encourageants. Il y a eu, par exemple, l'initiative prise récemment par mon gouvernement de tenir une quatrième réunion entre le Président de la République et le chef de l'UNITA. Nous voulons croire que ces résultats permettront de surmonter rapidement les obstacles qui persistent et contribueront à renforcer la confiance mutuelle.

Une telle action exige une position responsable et ferme, justifiée par l'engagement que nous avons pris aux termes des Accords, à l'égard d'une solution rapide à la crise créée par l'UNITA, en 1992, après les élections dans mon pays. Mon gouvernement continuera de déployer tous ses efforts pour réaffirmer toujours davantage le caractère irréversible du processus de pacification en Angola, tout en restant conscient que son succès dépend en dernier ressort des Angolais. Mais, en même temps, nous demanderons à l'UNITA de s'acquitter pleinement de ses obligations et de le faire de bonne foi, en passant des promesses aux actes concrets.

Nous, Angolais, interprétons la prorogation du mandat d'UNAVEM III comme un vote de confiance de la communauté internationale en ce qui concerne le rétablissement de la paix en Angola. À notre avis, le nouveau mandat devrait couvrir une période raisonnable, qui convienne à la réalisation des principales tâches requises par le Protocole, particulièrement celles qui subissent un retard excessif. Alors que le nouveau mandat commence, il est impératif que l'on prévienne le non-respect et les retards injustifiés, et que ceux qui en sont responsables soient tenus de rendre des comptes.

La priorité accordée dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité à la question de l'Angola, en Afrique, où l'ONU mène actuellement l'une des plus importantes opérations de maintien de la paix de son histoire, parallèlement au déploiement de missions sporadiques chargées de surveiller l'évolution sur le terrain du processus, facilite certainement la prise de mesures rapides chaque fois que la situation l'exige. À titre d'exemple, nous citerons le résultat positif de la visite effectuée récemment en Angola par l'Ambassadeur Madeleine Albright et, dans un passé récent, de celles de S. E. M. Ismat Kittani et du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, car ces visites ont beaucoup contribué à accélérer l'application des Accords de Bicesse.

La question de l'assistance humanitaire devrait également faire l'objet d'une attention particulière au cours du nouveau mandat. Le rapport du Secrétaire général est suffisamment clair lorsqu'il blâme l'UNITA pour les difficultés que pose l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence dans les régions sous son contrôle, où il faudrait atteindre le secteur de la population le plus touché par la guerre.

Comme mon gouvernement l'a déclaré au Conseil en temps opportun, le Gouvernement de la République du Zaïre voisine continue de violer la clause de la résolution 864 (1993), qui interdit de fournir une assistance militaire ou autre à l'UNITA.

Le Gouvernement zaïrois, en un défi évident à l'autorité du Conseil, continue de servir de base aux avions de l'UNITA qui violent l'espace aérien angolais et atterrissent clandestinement dans les régions sous son contrôle pour

s'approvisionner en matériel meurtrier. Nous espérons que le Conseil, et en particulier le Comité des sanctions, adopteront d'urgence des mesures efficaces pour décourager le comportement du Zaïre qui ne peut que contribuer à accroître les obstacles à l'application des Accords et qui constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de mon pays.

Mon gouvernement est optimiste en ce qui concerne le succès du processus de paix et réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts dans un esprit de souplesse et en vue de réconcilier tous les Angolais, afin que la paix et la stabilité puissent devenir une réalité en Angola à brève échéance.

Nous demandons à l'UNITA de tenir compte de cet appel du peuple angolais qui, pendant 30 ans, a été victime de la guerre, de la destruction et de souffrances. Nous réaffirmons ici notre volonté de continuer à coopérer pleinement pendant la durée de ce mandat au succès de la mission d'UNAVEM III en Angola.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement angolais pour l'attachement personnel manifesté par le Secrétaire général, son Représentant spécial en Angola et la troïka des pays observateurs pour la paix en Angola. Cette reconnaissance s'adresse également à tous les gouvernements qui ont accepté de fournir des contingents et des observateurs aux forces d'UNAVEM III.

Nous rendons également hommage aux soldats brésiliens, M. Paulo César de Sousa Nascimento et M. Cláudio Milson dos Santos qui sont morts au service de la paix dans mon pays.

Nous remercions également tous les gouvernements, les institutions spécialisées du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, de l'assistance généreuse qu'ils ont fournie à la population civile angolaise victime des effets de la guerre.

S'agissant du projet de résolution que le Conseil de sécurité examinera, mon Gouvernement approuve toutes les mesures positives compatibles avec la situation actuelle en ce qui concerne le processus de paix dans mon pays.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je suis certain que, grâce à votre expérience et sous votre direction compétente et dynamique, les travaux du Conseil de ce mois seront efficaces et exemplaires. Je tiens également à exprimer ma sincère admiration à votre prédécesseur, Sir John Weston, pour la façon remarquable dont il a contribué à nos travaux au mois de janvier.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Lituanie, Malte et la Lettonie s'associent à cette déclaration.

Tout d'abord, nous remercions le Secrétaire général de son rapport très complet sur le processus de paix et la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Il est clair que le processus de paix se trouve à un tournant. Il incombe aux parties angolaises de montrer si la nouvelle direction suivie sera bonne.

Comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport, le processus de paix se déroule à un rythme regrettablement lent et il est encore fragile. Pour le renforcer et le rendre irréversible, une coopération honnête entre les parties sera l'élément primordial.

L'Union européenne se félicite de l'engagement pris récemment tant par le Gouvernement que par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) quant à l'adoption d'un nouveau calendrier afin de faire avancer le processus de paix. L'Union est également encouragée par les mesures prises jusqu'à présent dans cette direction, notamment par le Gouvernement angolais, et elle demande instamment aux deux parties d'accroître leur coopération sur des aspects importants de l'accord de paix, tels que la mise en place de forces armées conjointes.

Il semble maintenant essentiel que l'UNITA confirme son engagement récent d'accélérer le cantonnement de ses troupes, qui n'a pas encore véritablement progressé. Hier, le Secrétariat nous a fait savoir que 3 659 soldats seulement sur les 16 500 qui doivent être démobilisés d'ici le 8 février étaient présents dans les zones de cantonnement. Un échec de cette tâche essentielle pourrait en effet compromettre l'ensemble du processus de paix et avoir des effets négatifs sur l'appui que la communauté internationale a montré jusqu'à présent.

L'Union européenne note avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement angolais dans la mise en oeuvre

du processus de paix, y compris le retrait de ses forces et le commencement du processus de casernement de la police d'intervention rapide. Le Gouvernement doit maintenant se hâter de respecter ces engagements.

Les retards dans les activités de déminage nous préoccupent gravement, de même que les rapports selon lesquels les efforts que les parties angolaises déploient dans cette zone continuent d'être minimes. Le déminage revêt une grande importance humanitaire, en raison des immenses souffrances que les mines terrestres infligent aux populations civiles innocentes, en particulier aux enfants. Le déminage permettra également la reprise des activités de production, accélérant ainsi le retour progressif à des conditions de vie normales dans tout le pays.

L'Union européenne est également préoccupée par la nouvelle détérioration de l'économie angolaise, ce qui est dû en partie aux problèmes complexes qui se posent dans la période d'après-guerre, mais qui reflète aussi les difficultés que rencontre le Gouvernement dans l'application de mesures de stabilisation efficaces et la mise en place de réformes nécessaires. Elle note que sans une politique de stabilisation ferme il ne sera pas possible de jeter les bases de la reconstruction et du développement économique et social.

La gravité continue de la situation sur le plan de la sécurité et les obstacles constants qui entravent les activités humanitaires dans tout l'Angola sont très inquiétants. Les deux parties devraient faciliter et assurer la sûreté de l'acheminement de l'assistance humanitaire. L'Union européenne et ses États membres continueront de fournir une assistance à la population angolaise, à condition que les conditions de sécurité s'améliorent.

L'Union européenne souligne l'importance que revêt l'appui international pour le processus de paix en Angola, et met l'accent sur le rôle stabilisateur d'UNAVEM III dans la situation fragile qui prévaut. L'Union réitère son ferme appui à l'opération. Il est vital qu'UNAVEM III fonctionne aussi efficacement que possible et que l'on accorde une attention particulière à la sécurité de son personnel.

Récemment, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour signaler aux parties l'impatience croissante de la communauté internationale — qui a répondu généreusement aux appels lancés pour financer le relèvement du pays — et la nécessité de faire des progrès réels et concrets dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

L'Union européenne reste attachée au processus de paix angolais, et elle entreprend des démarches, à la fois avec le Gouvernement et l'UNITA, pour leur demander instamment de faire rapidement de nouveaux progrès dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et en faveur de la paix.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Madame la Présidente, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de février. Nous sommes pleinement convaincus que grâce à vos talents remarquables et à votre expérience, les travaux du Conseil connaîtront, sous votre direction, les plus grands succès. À cette fin, ma délégation vous offre toute sa collaboration.

Je me permets également de féliciter votre prédécesseur, Sir John Weston, Représentant permanent du Royaume-Uni, pour le travail remarquable qu'il a accompli avec sa délégation au cours du mois de janvier.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), en date du 31 janvier 1996, lequel nous permet de constater que la situation en Angola n'a pas beaucoup changé et que le processus de paix n'a progressé que lentement.

Les initiatives prises par le Gouvernement angolais dans l'accomplissement de ses engagements, en particulier en ce qui concerne la libération de prisonniers, le rapatriement de mercenaires, le retrait des troupes gouvernementales stationnées à proximité des zones de cantonnement de l'UNITA ainsi que le début du casernement de la police d'intervention rapide n'ont pas rencontré la réponse attendue de la part de l'UNITA, laquelle continue de ne pas respecter la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

En dépit du fait que le Gouvernement angolais a adopté ces mesures et que d'autres événements positifs pour le processus de paix ont eu lieu, comme la formulation et l'acceptation d'un nouveau calendrier d'application des accords conclus par les parties au mois de décembre dernier, l'UNITA n'a toujours pas adopté de mesures concrètes permettant la reprise du processus de paix, en particulier en ce qui concerne le cantonnement de ses troupes.

Bien que les violations du cessez-le-feu se soient poursuivies, du fait d'attaques de faible envergure ou d'actes de banditisme, nous considérons comme une mesure importante le fait que les parties aient accepté au mois de janvier dernier d'établir un «groupe de prévention des conflits» qui comprend des représentants militaires de rang élevé, en vue d'éviter de nouvelles violations. Par ailleurs, nous regrettons que les parties ne coopèrent pas avec les activités de déminage et de reconstruction de routes d'accès et de ponts car ces négligences ont une incidence sur le processus de paix en Angola. Le processus est également touché par le fait que le désarmement de la population civile n'a pas commencé, que la situation dans le domaine des droits de l'homme ne s'améliore pas et que la liberté de mouvement des personnes dans le pays est entravée.

Ma délégation estime qu'il est indispensable que les parties angolaises respectent le plus rapidement possible les dispositions du Protocole de Lusaka. Nous rappelons aux parties que pour obtenir une paix durable en Angola, il est nécessaire qu'elles reprennent dans les plus brefs délais le cantonnement de leurs troupes et qu'elles s'abstiennent de mener toutes activités militaires qui pourraient exacerber les tensions. Il est indispensable que les pourparlers se poursuivent de façon ininterrompue; il faut que les parties poursuivent les négociations portant sur la structure d'une force armée conjointe, aspect essentiel au processus de réconciliation nationale. Il est également nécessaire d'appliquer sans retard le plan de séparation des forces élaboré par UNAVEM III. Les parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du personnel de la Mission de vérification et coopérer avec les organisations humanitaires en facilitant leur travail et en leur offrant des garanties de sécurité pour leur personnel. En ce qui concerne le dernier aspect, ma délégation prend note de la déclaration publique de l'UNITA, en date du 1er janvier 1996, dans laquelle elle s'engage à respecter l'intégrité du personnel des organisations humanitaires et à protéger leurs biens.

Il est clair qu'il reste beaucoup de tâches inachevées dans le processus de paix en Angola, mais comme l'a signalé maintes fois le Conseil, la paix et la sécurité en Angola relèvent en dernier ressort de la responsabilité des Angolais eux-mêmes. Ce sont eux qui doivent faire preuve d'une volonté politique ferme en adoptant des mesures concrètes en faveur du processus de paix. Le rôle de la communauté internationale consiste à les aider dans cette tâche. Nous croyons qu'UNAVEM III doit continuer de les appuyer dans la mesure où cette volonté de paix existe, et c'est pour cette raison que nous approuvons la prorogation de son mandat.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Honduras des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, au nom de ma délégation, je voudrais moi aussi vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons pleinement confiance en votre direction et nous sommes convaincus que vos vastes compétences vous seront utiles dans la conduite de nos travaux et que nous en bénéficierons.

Nous tenons également à féliciter votre prédécesseur, Sir John Weston, Représentant permanent du Royaume-Uni pour la manière ingénieuse et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Mon Gouvernement est extrêmement heureux d'avoir encore une fois l'occasion d'examiner une question dont le Conseil de sécurité est saisi dans cette instance ouverte et d'entendre l'avis de tous les États membres intéressés. Ce débat sur la situation en Angola et sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) devrait renforcer la transparence de nos travaux et apporter une contribution précieuse. À cet égard, l'Allemagne appuie sans réserve la déclaration que vient de faire l'Italie au nom de l'Union européenne. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport fort utile qui sert de base à nos délibérations.

D'emblée, les deux parties en Angola doivent se voir rappeler que le rythme incohérent du processus de paix ces derniers mois a suscité quelques doutes quant à la volonté de paix existant de part et d'autre. Les parties doivent savoir que la communauté internationale attend d'elles qu'elles fassent tout leur possible pour consolider la paix en Angola. Je suis certain qu'il n'y aura pas d'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Angola après février 1997.

Par ailleurs, nous reconnaissons que le Gouvernement angolais a fait ces derniers mois d'immenses efforts pour honorer les obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Nous nous félicitons en particulier du retrait des forces gouvernementales de positions avancées, du début du casernement de la police d'intervention rapide et de la libération de tous les prisonniers enregistrés. Nous invitons le Gouvernement angolais à poursuivre dans le même esprit et nous demandons à l'UNITA de redoubler d'efforts pour honorer également ses obligations.

Suite aux reculs récents et à la détérioration de la confiance mutuelle, nous appuyons toutes mesures qui pourraient rétablir ce climat de confiance. Une nouvelle rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi, dans un avenir proche pourrait constituer un premier pas vers le rétablissement de la confiance.

L'Allemagne appelle le Gouvernement angolais et l'UNITA à respecter le Protocole de Lusaka ainsi que le calendrier dont les deux parties ont convenu le 12 janvier 1996 pour la mise en oeuvre de leurs obligations respectives. Elle doivent notamment respecter scrupuleusement l'accord de cessez-le-feu; mettre fin aux actes d'hostilité et aux violations des droits de l'homme; entreprendre des opérations coordonnées de déminage; et veiller à ne pas faire obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire et à ne pas entraver ou mettre en danger les troupes d'UNAVEM III. Il est très important à cet égard que la radio d'UNAVEM III soit autorisée à émettre.

En outre, de nouveaux efforts doivent être faits pour intégrer les contingents de l'UNITA dans l'armée nationale. Le personnel de l'UNITA doit lui aussi participer à l'administration du pays. Mais à ce stade du processus de paix, il faut que l'UNITA comprenne que tout nouveau progrès dépend de sa volonté d'emboîter le pas au Gouvernement et de faire les efforts voulus pour mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. La communauté internationale ne comprendrait pas qu'il puisse y avoir de nouveaux retards dans le processus de cantonnement. L'UNITA a promis de cantonner 16 500 hommes d'ici le 8 février 1996, et M. Savimbi a renouvelé cette promesse lors de votre visite en Angola, Madame la Présidente. Ce n'est qu'en honorant cet engagement à la date prévue que l'UNITA prouvera sa volonté politique d'oeuvrer pour la paix. C'est la pierre angulaire du processus de paix. En outre, l'UNITA doit libérer tous les prisonniers.

L'Angola aura besoin de l'aide internationale pour relever et relancer son économie nationale. Il faut cependant qu'il soit clair que cette aide ne sera fournie que si les deux parties prouvent concrètement leur volonté de paix en honorant les obligations qui leur incombent aux termes de l'Accord de Lusaka et en respectant le calendrier convenu pour son application.

Enfin, je dois exprimer la préoccupation de mon pays face à la situation financière de l'UNAVEM. Dans son rapport, le Secrétaire général signale qu'à la fin de l'année dernière le montant des contributions non acquittées à l'UNAVEM s'élevait à 26,4 millions de dollars. Cette situation limite sérieusement la capacité de l'UNAVEM de remplir son mandat, sans même parler des opérations de maintien de la paix en général, qui sont gravement compromises par l'insuffisance de fonds due aux contributions non acquittées. Il est extrêmement important que tous les États Membres paient à temps et en totalité leurs contributions mises en recouvrement.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois. Connaissant votre remarquable savoir-faire et votre vaste expérience diplomatiques, je suis convaincu que les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Je voudrais en outre dire que la Chine est très sensible aux condoléances qui lui ont été adressées à la suite des pertes en vies humaines subies du fait du tremblement de terre dans le pays.

J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, Sir John Weston, Ambassadeur du Royaume-Uni, de sa remarquable contribution au succès total des travaux du Conseil le mois dernier.

Le débat ouvert sur la question de l'Angola qui a lieu aujourd'hui au Conseil prouve que ce dernier est bien décidé à appuyer davantage encore le processus de paix en Angola et que la communauté internationale est prête à redoubler d'efforts pour ramener la paix et la stabilité dans ce pays. Ce sont là des objectifs que le Gouvernement chinois appuie sans réserve.

Cela fait 20 ans que le peuple angolais subit le fléau de la guerre. En dépit de l'aide de la communauté internationale, c'est à l'Angola qu'il appartient en dernière analyse de ne ménager aucun effort pour clore ce chapitre douloureux de son histoire afin de pouvoir vivre à nouveau dans la paix et la tranquillité.

Le processus de paix en Angola est actuellement dans une phase critique. Récemment, le Gouvernement angolais et l'UNITA ont convenu d'un nouveau calendrier et le Gouvernement angolais a pris des mesures encourageantes pour cantonner ses forces et libérer les prisonniers de guerre. Et pourtant, le processus de paix en Angola continue d'évoluer très lentement : la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka a été maintes fois repoussée; la confiance mutuelle

et la volonté politique font toujours défaut chez les deux parties; et aucune autre réunion n'a eu lieu entre le Président dos Santos et M. Savimbi. Le navire qui va à contre-courant doit pouvoir forcer ses machines sinon il prendra du retard. Aujourd'hui, les deux parties — et plus particulièrement l'UNITA — doivent faire des efforts concertés pour que le navire du processus de paix évite les écueils et vogue vers le succès.

La délégation chinoise est d'avis que la négociation et le dialogue sont pour l'Angola le seul moyen d'éliminer le conflit et de parvenir à la réconciliation nationale. C'est pourquoi nous espérons que les deux parties — et plus particulièrement l'UNITA — honoreront leurs engagements et que, dans l'intérêt national, elles coopéreront avec la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et appliqueront pleinement le Protocole de Lusaka ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil, afin de créer les conditions propices à la réconciliation nationale et à des progrès dans le processus de paix.

Dans la recherche d'une solution à la question de l'Angola, nous devons donner toute l'importance et l'appui voulus au rôle joué par l'Organisation de l'unité africaine et les pays voisins de l'Angola.

Le Gouvernement chinois a toujours appuyé résolument le processus de paix en Angola. Nous compatissons avec le peuple angolais qui a beaucoup souffert de la guerre. Et c'est dans cet esprit que le Gouvernement chinois a fourni à l'Angola une aide humanitaire et des installations de production. Nous continuerons de faire notre part et, avec la communauté internationale, d'oeuvrer pour la paix et la stabilité en Angola.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je voudrais informer le Conseil que je viens de recevoir du représentant du Malawi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Matupa (Malawi) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

M. Choi (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes certains qu'avec vous le Conseil est en de bonnes mains. J'aimerais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur John Weston, pour la manière efficace et fructueuse dont il a conduit les travaux du Conseil en janvier.

Nous apprécions l'initiative prise par la Présidente de tenir ce débat d'orientation ouvert sur la situation en Angola. Nous sommes sûrs que ce type de débat sur des questions essentielles présentant un intérêt commun pour les États Membres contribuera à renforcer la transparence des travaux du Conseil de sécurité. Nous apprécions vivement le rapport exhaustif du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Nous rendons hommage à UNAVEM III pour le rôle indispensable qu'elle a joué dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Angola, depuis sa mise en place, il y a une année. Ma délégation exprime sa reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, à l'Organisation de l'unité africaine, à la Commission conjointe et aux trois États observateurs pour leurs efforts en vue d'aider et de faciliter le processus de réconciliation nationale en Angola.

La République de Corée est fermement attachée à la réalisation d'une paix durable, de la réconciliation et de la reconstruction en Angola. Cet engagement est illustré par la participation d'une unité de génie militaire de mon pays à UNAVEM III.

Lorsque le Conseil a présidé au lancement d'UNAVEM III, il y a un an, la Mission a été unanimement applaudie. Cette jubilation initiale devant la conclusion longtemps attendue du Protocole de Lusaka a laissé la place à un état d'esprit moins enthousiaste au moment où les parties angolaises entraient dans une phase de difficultés pratiques liées à la mise en oeuvre du Protocole. Les fréquentes violations du cessez-le-feu, les retards dans le cantonnement et le désarmement des troupes de l'UNITA et divers autres problèmes évoqués dans le rapport du Secrétaire général ont causé un sérieux recul du processus

de paix. Nous exprimons notre déception face au manque de progrès dans la mise en oeuvre du Protocole.

Nous notons néanmoins des possibilités de faire progresser le processus de paix grâce aux faits récents positifs évoqués aux paragraphes 3 et 5 du rapport du Secrétaire général. L'accord intervenu entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, le 21 décembre dernier, en vue d'honorer sans tarder leurs obligations respectives en vertu de l'Accord de Lusaka et l'accord ultérieur sur un nouveau calendrier d'application ont remis sur les rails le processus de paix bloqué.

Les mesures prises par le Gouvernement angolais au cours des dernières semaines pour honorer ses obligations prises dans le cadre du Protocole sont encourageantes. Nous nous félicitons en particulier du début du casernement de la police d'intervention rapide et de la libération de tous les prisonniers enregistrés par le Gouvernement angolais. Nous encourageons le Gouvernement angolais à poursuivre ses efforts en toute bonne foi, en vue d'honorer ses obligations aux termes du Protocole de Lusaka et nous exhortons l'UNITA à agir de même en remplissant sa part d'obligations au titre du Protocole de Lusaka.

Le processus de paix en Angola se trouve maintenant à un tournant tout à fait décisif. Son avenir tient au succès de réalisation de la tâche la plus immédiate, celle du cantonnement des troupes de l'UNITA. À cet égard, nous relevons l'engagement de M. Savimbi d'achever le cantonnement de 16 500 hommes de l'UNITA d'ici au 8 février. Le respect de la promesse faite par M. Savimbi sera l'épreuve établissant la sincérité et la volonté politique de l'UNITA de se conformer au Protocole de Lusaka. Nous espérons sincèrement que l'engagement de M. Savimbi se concrétisera au cours des prochains jours. Nous demandons également à l'UNITA de libérer tous les prisonniers politiques restants sans délai.

Nous pensons que la méfiance mutuelle profondément enracinée qui sépare les deux parties est au coeur des problèmes qui entravent la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Dans ce contexte, nous exhortons le Président dos Santos et M. Savimbi à s'engager dans un dialogue politique sérieux en vue de parvenir à une réconciliation nationale fondée sur la confiance mutuelle, le respect et la tolérance.

L'on ne doit pas oublier que la responsabilité ultime de réaliser une paix durable et la stabilité en Angola repose sur les parties angolaises. L'assistance de la communauté internationale ne peut réussir que si les parties angolaises sont animées de la volonté politique de s'aider elles-mêmes.

Pour terminer, nous demandons au Gouvernement angolais et à l'UNITA de coopérer pleinement avec UNAVEM III pour assurer la mise en oeuvre réussie de son mandat.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ordzhonikidze (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Madame la Présidente, étant donné qu'il s'agit de la première déclaration d'un représentant de la Fédération de Russie lors d'une séance du Conseil de sécurité en février 1996, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Représentant permanent du Royaume-Uni pour la façon efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La Fédération de Russie qui fait partie de la troïka des États observateurs du règlement angolais, est vivement préoccupée par le rythme lent du processus de paix en Angola et les retards considérables et continus dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Au cours des derniers mois, le processus de paix a traversé une crise terrible, nécessitant les efforts les plus énergiques du Secrétaire général, de son Représentant spécial, de la troïka des États observateurs, du Conseil de sécurité et des autres parties intéressées en vue de la surmonter.

La raison majeure de cette crise est l'obstruction faite au processus de paix par l'UNITA, dont les dirigeants, sous divers prétextes, continuent de se dérober à la mise en oeuvre des dispositions prioritaires du Protocole de Lusaka — dont la principale est le calendrier précédemment convenu de cantonnement et de désarmement des troupes — entravant ainsi l'activité normale de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) contre laquelle ils ont lancé une campagne de propagande. Tout cela a sensiblement compliqué la situation dans le pays et amené le processus de paix à un point de rupture.

Nous pensons qu'il est temps pour la communauté internationale de tirer les enseignements appropriés de cette expérience amère et de cesser d'accepter l'attitude incohérente et les manoeuvres sans fin de l'UNITA vis-à-vis du règlement d'une série de questions militaires. Cela est particulièrement important vu le fait que la politique

actuelle des dirigeants de l'UNITA rappelle beaucoup son comportement à la fin de 1992, lorsqu'elle a provoqué la rupture des accords de Bicesse et la reprise d'une guerre civile grave.

Pour la délégation russe, il est aujourd'hui important de forcer les dirigeants de l'UNITA à respecter scrupuleusement leurs engagements au titre du Protocole de Lusaka, en particulier pour ce qui a trait au cantonnement, et au désarmement des troupes. Nous partageons l'idée présentée dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Angola (S/1996/75) selon laquelle le processus ne doit pas être une opération hâtive de dernière minute, mais doit être mis en oeuvre de façon dynamique, sur une grande échelle et avec les vérifications nécessaires de la part d'UNAVEM III. Il est très important qu'aux points de cantonnement de l'UNITA, il y ait des vrais soldats, avec de vraies armes, et non des jeunes sans armes, comme cela a été le cas à diverses reprises et continue malheureusement d'être le cas actuellement. Nous pensons que les dirigeants de l'UNITA ne peuvent en aucune manière justifier de nouveaux atermoiements pour ce qui est de libérer les prisonniers, de fournir aux Nations Unies des informations sur des questions militaires et d'assurer la liberté de mouvement des personnes et des marchandises à travers le pays.

Les dirigeants de l'UNITA doivent enfin reconnaître que le moment est venu de réaffirmer, par des actions concrètes, les promesses faites et de coopérer loyalement et pleinement avec UNAVEM III. Faute de quoi, ils perdront certainement une fois pour toutes la confiance de l'ensemble de la communauté internationale.

Parallèlement, nous notons avec satisfaction les mesures constructives prises par le Gouvernement angolais au cours des dernières semaines pour renforcer le processus de paix. Ces actions, selon nous, méritent d'être pleinement encouragées par la communauté internationale.

Nous sommes fermement convaincus que le succès d'un règlement politique repose avant tout sur les actions concrètes des parties angolaises. Nous les appelons à prendre des mesures décisives en vue de rendre irréversible le processus de paix.

Pour sa part, la communauté internationale leur apporte une assistance et un soutien importants. Notre pays, en tant que membre de la troïka, et également en tant que fournisseur de contingents à UNAVEM III, apporte une importante contribution au processus de paix en Angola. Dans le cadre de ces efforts, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Kolokolov, s'est rendu en Angola, le 4 février, et a remis aux dirigeants des deux parties angolaises des messages personnels du Président de la Fédération de Russie, M. Boris Eltsine, et maintient avec eux des contacts actifs afin d'accélérer le processus de paix en Angola.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir John Weston (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi, tout d'abord, de me joindre aux autres délégations pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence, et personne ne peut dire cela avec plus de soulagement que le Président sortant. Vous avez toute notre confiance et notre appui pour le mois à venir.

Je voudrais également vous remercier, ainsi que d'autres, pour les remerciements plus que généreux adressés au Royaume-Uni pour son travail au cours du mois de janvier.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Je tiens également à rendre hommage au travail accompli par son Représentant spécial, M. Beye, aux trois États observateurs du processus de paix en Angola et aux hommes et femmes d'UNAVEM III qui font tant pour soutenir le processus de paix dans des conditions difficiles.

UNAVEM III se trouve maintenant à mi-parcours de sa mission de deux ans envisagée pour elle dans la résolution 976 (1995) du Conseil de sécurité. Pendant cette période, les Nations Unies se sont massivement mobilisées pour soutenir le processus de paix. Plus de 37 États différents ont fourni du personnel à UNAVEM III pour construire des zones de cantonnement, déminer les routes et les réparer, améliorer les normes de travail de la police civile et promouvoir le respect des droits de l'homme.

L'effort fourni a été véritablement international, et le fait qu'un bataillon logistique britannique ait joué un rôle important dans la création des infrastructures pour ces tâches est un motif de particulière satisfaction pour le Gouvernement britannique.

Le Gouvernement britannique a également fourni, par le biais d'une assistance humanitaire, une aide directe, devenue vitale pour l'Angola en raison de la prolongation du conflit, puis des retards mis dans la mise en oeuvre des

accords de paix. À ce jour, la valeur totale de cette assistance du Gouvernement britannique à l'Angola représente 40 millions de livres pour les trois dernières années. Je mentionne ceci afin de souligner l'engagement de mon pays à porter assistance à l'Angola.

Mon deuxième point, néanmoins, est que les Angolais doivent s'aider eux-mêmes. Nous attendons que les deux parties respectent maintenant les engagements qu'elles ont pris. Nous sommes préoccupés de ce qu'il existe encore, une année après le début de la mission d'UNAVEM III, des éléments importants du Protocole de Lusaka qui n'ont pas encore été mis en oeuvre. Il est évident que la communauté internationale ne peut soutenir indéfiniment un processus de paix qui n'est pas pleinement soutenu par les parties elles-mêmes.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le rythme lent du processus de cantonnement des troupes de l'UNITA. Nous croyons savoir qu'environ 5 000 hommes ont maintenant gagné les zones de cantonnement, cependant il s'agit là d'un élément décisif du processus de paix dont la mise en oeuvre n'a pas encore sérieusement commencé. Il n'y aura aucune excuse si l'UNITA ne cantonne pas 16 500 hommes d'ici au 8 février, comme M. Savimbi vous l'a publiquement promis, Madame la Présidente, lors de votre visite en Angola en janvier de cette année.

Parallèlement, nous sommes heureux de noter un ou deux signes encourageants au cours des dernières semaines. Le 9 janvier, un nouveau calendrier d'application du processus de paix a été conclu et nous prions instamment les parties de s'y conformer. Nous nous félicitons des mesures positives prises par le Gouvernement angolais pour honorer ses engagements en retirant ses troupes de positions offensives, et en commençant le casernement de sa police d'intervention rapide. Il est également encourageant que le Gouvernement ait, semble-t-il, libéré tous les prisonniers qu'il détenait. L'UNITA doit en faire autant. Nous espérons que les mercenaires seront maintenant rapatriés rapidement, ainsi que le Gouvernement l'a promis. De la même façon, nous espérons que l'accord sur l'intégration des troupes de l'UNITA dans les forces armées angolaises sera appliqué.

Je voudrais faire deux autres observations — la première est particulière, la deuxième est plus générale. Premièrement, la nécessité pour les opérations de maintien de la paix telles qu'UNAVEM III de disposer de leur propre station de radio pour diffuser un message impartial à toutes les parties concernées, dans leur zone d'activité, est maintenant largement acceptée. Nous sommes déçus que la station de radio d'UNAVEM III ne soit pas encore opérationnelle, en dépit des appels répétés lancés par le Conseil de sécurité au Gouvernement angolais à ce sujet. Nous espérons que le message du Conseil à ce sujet sera maintenant entendu et que le Gouvernement angolais fournira les installations nécessaires permettant à la station de fonctionner.

Deuxièmement, le montant des contributions financières non acquittées continue de grever le budget d'UNAVEM III, et d'une manière générale, toutes les opérations de maintien de la paix. Si l'on veut que les opérations de maintien de la paix soient à même de remplir leurs mandats, elles doivent recevoir tous les fonds nécessaires et en temps voulu. L'opération dont nous débattons aujourd'hui est cruciale pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans un pays ravagé par la guerre. Le conflit en Angola a posé une menace à la paix et à la sécurité plus importante en Afrique australe. Ce serait une tragédie si cette mission des Nations Unies devait échouer par suite d'un manquement aux engagements de l'une des parties. Ce serait également une tragédie si elle échouait parce que les Nations Unies n'avaient plus les moyens de la financer.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ladsous (France) : Permettez-moi tout d'abord d'adresser l'expression de notre sincère gratitude à Sir John Weston et à toute son équipe pour la présidence qu'il a exercée durant le mois de janvier, et à vous, Madame la Présidente, de vous adresser les compliments d'usage et les assurances de soutien de la délégation française pendant votre exercice de la présidence durant ce mois.

L'Angola a connu en cette fin de siècle ce qui est sans doute l'un des conflits les plus meurtriers de la planète, et nous entendons encore le Secrétaire général nous dire, il y a deux ans, alors que la presse concentrait son attention sur d'autres continents, qu'il mourait près de mille personnes par jour en Angola, y compris des femmes et des enfants — beaucoup de femmes et d'enfants — et ceci dans un pays qui avait, par ailleurs, la réputation d'être le pays le plus miné du monde.

Les accords de paix qui ont été signés à Lusaka le 15 novembre 1994 ont mis fin à la guerre, et les deux parties se sont engagées à exécuter un processus complexe visant à restaurer la paix et la démocratie et à permettre à l'Angola de reprendre sa route sur le chemin du développement et du progrès.

La communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, ont apporté une attention ininterrompue à la situation angolaise et nous nous sommes engagés à soutenir pleinement le processus de paix agréé par le Président dos Santos et M. Savimbi, en dépêchant sur place ce qui constitue aujourd'hui la plus grosse opération de maintien de la paix en Afrique : près de 7 000 hommes, auxquels nous souhaiterions nous aussi rendre hommage pour la tâche qu'ils accomplissent, dotés d'un mandat large. De leur côté, les donateurs se sont engagés à apporter aux Angolais une aide très importante.

L'Angola a donc tout pour réussir aujourd'hui. Et le Gouvernement français, qui souhaiterait, je le note, s'associer pleinement aux vues qui ont été exprimées par la présidence de l'Union européenne tout à l'heure, espère que la volonté ne fera pas défaut. Il y a tout lieu de s'inquiéter en effet de l'absence de progrès dans la mise en oeuvre du processus de paix telle que nous la décrit le Secrétaire général dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. Même s'il est normal, de notre point de vue, que subsiste entre d'anciens belligérants, après 20 ans de guerre, une certaine méfiance.

Le Gouvernement français a été préoccupé par les événements qui se sont produits à la fin de l'année dernière et qui ont conduit à un accroissement de la tension entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, et nous voudrions prendre acte des nouveaux engagements pris par les deux parties et marquer que nous attendons qu'ils soient scrupuleusement respectés. Le Gouvernement français, à cet égard, a pris note de ce que les autorités de Luanda, depuis, ont cherché à faire preuve de bonne volonté, en mettant en oeuvre certains points fondamentaux de l'accord de paix : le retrait des troupes de positions offensives qui étaient occupées à proximité des zones de cantonnement de l'UNITA, la libération de prisonniers, le début du cantonnement de la police d'intervention rapide, la cessation de la propagande hostile et la résiliation des contrats de personnels expatriés.

S'agissant de l'UNITA, nous prenons note des progrès encourageants qui ont été enregistrés depuis 24 heures dans le cantonnement de ses troupes, mais des efforts restent à faire par les uns et les autres dans ce domaine. L'UNITA, notamment, ne doit plus remettre en cause le processus de cantonnement et elle doit poursuivre l'opération jusqu'à son terme, ceci le plus rapidement possible. La France juge qu'il n'est pas acceptable que l'UNITA refuse de coopérer avec UNAVEM III pour mener à bien cette tâche de cantonnement tout à fait essentielle à ses yeux.

Il y a lieu, par ailleurs, de se réjouir qu'un accord ait été signé, qui définit le niveau de participation qui sera celui de l'UNITA dans les nouvelles forces de l'armée angolaise, mais un tel accord ne sera d'aucun effet si, préalablement, les troupes de M. Savimbi n'acceptent pas leur désarmement et leur cantonnement et si, d'autre part, les forces gouvernementales ne se retirent pas suffisamment loin de ses zones de rassemblement et cherchent à tirer avantage du désarmement de l'UNITA. Il faut également noter que la sécurité ne sera pleinement restaurée en Angola que lorsque l'on aura mené à bien le programme de désarmement de la population civile, tel qu'il est prévu par les accords de paix et qui, pour l'instant, n'a pas connu le plus petit début d'application.

L'ONU a mené une opération qui s'est soldée par un succès au Mozambique. En Somalie, elle a échoué dans les conditions que l'on sait. Dans les deux cas, le succès ou l'échec a tenu à la mise en oeuvre des mesures concernant le désarmement des parties. Il en sera de même en Angola. Le désarmement de la population civile et des combattants, leur rassemblement dans des zones spécifiques, leur réinsertion dans la vie civile et la création, enfin, d'une nouvelle armée nationale, tout cela constitue, avec l'instauration progressive d'un système politique fondé sur la réconciliation nationale, le coeur du processus et la garantie de son succès.

Les parties en présence doivent donc faire ce qui est nécessaire pour restaurer entre elles la confiance. Elles doivent faire preuve de maturité et de responsabilité afin de bâtir leur avenir sur des bases stables, en accord avec les principes démocratiques. C'est à cette condition que la communauté internationale pourra apporter son plein soutien au redressement du pays et c'est à cette condition que l'Angola retrouvera la place qui lui revient sur le continent africain.

La France estime donc pour toutes ces raisons que la communauté internationale doit rester vigilante. Nous pensons qu'un renouvellement du mandat d'UNAVEM III de six mois pourrait ne pas constituer un signal suffisamment clair de la part du Conseil et nous préférerions donc que le mandat de l'opération des Nations Unies soit renouvelé pour trois mois, afin que le Conseil de sécurité puisse à nouveau procéder à un examen de la situation d'ici le 8 mai prochain, au regard, notamment, des progrès qui auront été réalisés dans le domaine du désarmement et du cantonnement des troupes.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wlosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Nous sommes certains que, grâce à votre vaste expérience, à vos talents de diplomate et à votre détermination, vous conduirez avec succès les travaux de cet organe. Je tiens à vous assurer de l'entière collaboration et du soutien total de la délégation polonaise.

Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Sir John Weston, pour la façon remarquablement efficiente et efficace dont il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier.

Je souhaite signaler que la Pologne appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne.

La délégation polonaise est reconnaissante au Secrétaire général de son rapport exhaustif et détaillé sur l'Angola. Nos remerciements s'adressent également à son Représentant spécial, M. Blondin Beye.

Nous devons constater avec regret que les informations sur la situation en Angola contenues dans le rapport du Secrétaire général et celles que vous, Madame le Présidente, avez fournies au Conseil à l'issue de votre visite en Angola, ravivent notre inquiétude et exigent une réflexion approfondie et sérieuse sur l'avenir de la participation de l'ONU en Angola.

Il y a un an, dans sa résolution 976 (1995), le Conseil a déclaré qu'il avait l'intention de mettre fin à la mission d'UNAVEM III lorsque les objectifs du Protocole de Lusaka seraient réalisés, conformément au plan de mise en oeuvre qui y était annexé. Le Conseil a également manifesté l'espoir que ce processus serait achevé d'ici février 1997. Par suite des graves reculs accusés récemment par le processus de paix, les parties ont modifié leur calendrier initial. L'accord de janvier 1996 relatif à un nouveau calendrier est à notre avis, une évolution encourageante, même si, étant donné le comportement des parties par le passé, nous avons besoin aujourd'hui de beaucoup plus que de simples déclarations. En fait, l'avenir même du processus de paix en Angola, ainsi que la poursuite de la participation de la communauté internationale, dépendent de la volonté et de la capacité des parties de recommencer à assumer leurs obligations.

En premier lieu, le retard important pris dans le processus de cantonnement des troupes doit être rattrapé et les accords pertinents doivent être pleinement mis en oeuvre. L'UNITA est le principal interlocuteur à cet égard.

Étant donné que le cantonnement des troupes de l'UNITA représente l'un des principaux éléments du processus de paix, nous sommes particulièrement préoccupés par les retards prolongés de la part de l'UNITA s'agissant de s'engager sérieusement dans un cantonnement à grande échelle, ininterrompu et vérifiable de ses troupes, conformément au dernier calendrier. Selon les rapports actuels d'UNAVEM III, il y avait jusqu'à hier matin seulement environ 3 600 soldats de l'UNITA — au lieu des 16 500 annoncés par M. Savimbi — enregistrés pour se présenter dans les zones de cantonnement d'ici au 8 février. Nous sommes inquiets de ce que l'UNITA n'ait pas été à même d'apporter son entière coopération à UNAVEM III dans la tâche qui incombe à la Mission de contribuer au processus de cantonnement. Le rapport faisant état de l'enlèvement illégal par l'UNITA de 800 tentes des centres de cantonnement ne fait qu'assombrir ce tableau. J'aimerais insister également sur le fait que la crédibilité de l'UNITA ne sera pas renforcée si elle envoie dans les zones de cantonnement des civils non armés plutôt que des soldats.

Nous remarquons également que l'UNITA n'a pas libéré tous les prisonniers enregistrés par le Comité international de la Croix-Rouge comme le stipulaient les accords pertinents.

En accumulant tant de retard dans le calendrier convenu, l'UNITA compromet tout le processus de paix en Angola et, en fait, l'avenir de ce pays. Nous ne devons pas oublier que les tensions durables en Angola représentent une menace croissante pour la population civile et ont sérieusement limité les possibilités d'aide humanitaire.

Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il surveille de près la mise en oeuvre des accords réalisés en décembre 1995, lors de la réunion, à Bailundo, entre une délégation gouvernementale et les dirigeants de l'UNITA, ainsi que la réalisation des promesses faites récemment par M. Savimbi de reprendre le cantonnement des troupes de l'UNITA. Tout nouveau retard à prendre les mesures appropriées affectera certainement la position de la communauté internationale sur la situation en Angola et risquera par conséquent d'amener l'ONU à se retirer de ce pays.

Cela dit, à ce stade particulier, la délégation polonaise est toujours d'avis que la communauté internationale doit continuer de soutenir le processus de paix en Angola. Toutefois, l'issue de ce processus dépend de l'attitude des

Angolais eux-mêmes et en particulier des membres de l'UNITA et des mesures que les uns et les autres prendront. Tout ce que peut faire le monde extérieur, c'est faciliter leurs efforts. Nous espérons que le présent débat du Conseil de sécurité nous fournira l'orientation nécessaire pour faire face à la situation en Angola de la façon la plus efficace.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Awaad (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Madame la Présidente, la délégation égyptienne vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que vos qualités de diplomate bien connues vous permettront de vous acquitter de vos responsabilités avec succès. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, Sir John Weston, et à la délégation du Royaume-Uni, pour la façon remarquable dont ils ont dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

L'examen par le Conseil de sécurité aujourd'hui de la situation en Angola reflète la grande attention que la communauté internationale porte à la crise que connaît ce pays frère de l'Afrique. Au cours des 20 dernières années, la communauté internationale a appuyé les efforts visant à rétablir la paix en Angola afin de mettre fin à la guerre civile la plus longue que l'Afrique ait connue et de remplacer la méfiance et l'absence de coopération qui ont marqué les relations entre les parties concernées, par la coexistence, la réconciliation et la volonté de consentir des sacrifices afin d'édifier une patrie unique et unifiée. Au cours des années, les aspirations de la communauté internationale à cet égard se sont heurtées à de nombreux obstacles découlant de la persistance du conflit, néanmoins son appui politique, économique et humanitaire à l'Angola n'a jamais cessé.

Ma délégation a lu avec attention le rapport du Secrétaire général (S/1996/75) sur la situation en Angola. Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial et la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), compte tenu en particulier du fait qu'ils s'acquittent de leurs tâches dans des conditions difficiles et défavorables. La délégation égyptienne tient à exprimer la préoccupation constante que lui inspirent la tension et la suspicion persistantes qui sont évoquées dans le rapport du Secrétaire général; cet état de choses a entravé la mise en oeuvre des engagements pris par les deux parties dans le cadre du Protocole de Lusaka, notamment l'arrêt définitif de toutes les hostilités, la libération de tous les prisonniers, la cessation de toute propagande hostile, la reprise du cantonnement des troupes de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et le retrait des forces gouvernementales jusqu'à leurs casernes les plus proches.

Ici, nous tenons à noter en particulier que nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'UNITA n'a pas pris les mesures nécessaires pour accélérer le processus de réconciliation, parfois sous prétexte de menaces proférées contre ses forces dans certaines régions, et parfois sous prétexte qu'UNAVEM III n'est pas encore prête à poursuivre son assistance en matière de cantonnement des troupes.

L'accord du 12 janvier 1996, dans lequel les deux parties ont accepté un nouveau calendrier d'application des accords conclus antérieurement, était un signe encourageant. Néanmoins nous saisissons cette occasion pour souligner qu'il importe que les deux parties respectent pleinement tous leurs engagements, de sorte que les efforts de la communauté internationale visant à établir la paix et la stabilité en Angola puissent continuer de la même manière et avec la même intensité.

Nous rendons hommage au Gouvernement angolais, qui, dans un geste de bonne volonté, a décidé de libérer tous les prisonniers et de mettre fin à ses contrats passés avec des experts étrangers travaillant avec l'armée. Nous demandons au Gouvernement de prendre des dispositions pour créer une station de radio des Nations Unies indépendante. Nous demandons au Gouvernement de fournir toutes les garanties de sécurité nécessaires aux organismes d'assistance humanitaire et à leur personnel afin d'assurer le flux continu et efficace de l'assistance.

Nous disons à l'UNITA et à son chef, M. Savimbi, que les yeux du monde sont fixés sur les dirigeants de l'UNITA. Nous espérons qu'elle honorera tous ses engagements, surtout ceux qui concernent le cantonnement et le désarmement des combattants conformément aux calendriers convenus. En outre, nous demandons à l'UNITA d'accélérer la libération de tous les prisonniers et de fournir de véritables garanties de sécurité pour le personnel des organismes d'assistance humanitaire, notamment en levant toutes les restrictions à leur liberté de mouvement dans les régions sous le contrôle de l'UNITA. Enfin, nous lui demandons de mettre fin aux émissions de radio qui sèment la discorde et ne servent qu'à accentuer les divergences à l'intérieur du pays.

Le paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général note que le déminage et la réfection des routes et des ponts font

partie des tâches gigantesques qui ont des retombées sur de nombreux aspects du processus de paix en Angola. Il est certain que la guerre civile en Angola a entraîné la pose sans discernement de mines dans de nombreuses parties du pays. Ce problème n'est pas spécifique à l'Angola; de nombreux États du tiers monde, y compris l'Égypte, sont confrontés à des problèmes semblables. Tous les Angolais doivent coopérer avec UNAVEM III pour réduire au minimum les conséquences de ce problème. À cet égard, nous saluons la création par UNAVEM III d'une école centrale de déminage et la formation d'un certain nombre d'instructeurs.

Nous espérons que nous pourrons bientôt constater de réels progrès prouvant à la communauté internationale que le rétablissement de la paix en Angola n'est pas un espoir lointain et constituant un nouveau commencement pour la reconstruction du pays et le début d'un développement économique qui n'a que trop tardé.

La délégation égyptienne appuie la prorogation du mandat d'UNAVEM III d'une façon qui lui permette de s'acquitter complètement de ses tâches. Nous espérons que nous recevrons des informations périodiques et des rapports du Secrétaire général sur l'évolution de la situation dans cet État africain frère.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lopes da Rosa (Guinée-Bissau) : Madame la Présidente, au nom de la délégation de la Guinée-Bissau, je voudrais tout d'abord vous présenter nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de février. Connaissant votre compétence et votre savoir-faire dans les questions internationales, nous ne doutons pas que nos travaux seront couronnés de succès. Ainsi donc, dans l'accomplissement de votre tâche, ma délégation voudrait, dès maintenant, vous assurer de son entière collaboration.

Nous voudrions aussi remercier très sincèrement, par votre entremise, l'Ambassadeur John Weston de la Grande-Bretagne, pour la manière magistrale avec laquelle il a dirigé notre Conseil au cours du mois de janvier.

S'agissant de la question qui nous est soumise aujourd'hui, la Guinée-Bissau souhaiterait exprimer ses remerciements au Secrétaire général des Nations Unies pour la présentation de son rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Ce rapport, qui retient l'attention particulière de ma délégation, reflète différents aspects de l'application du Protocole de Lusaka, signé par le Gouvernement angolais et l'UNITA, en vue du rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale dans ce pays frère et ami, avec lequel mon pays, la Guinée-Bissau, partage un héritage culturel et linguistique séculaire et entretient d'excellentes relations de coopération et de fraternité.

Le hasard de l'histoire et ses vicissitudes ont tracé un passé commun à ces deux peuples. Au milieu du XVe siècle deux navigateurs portugais ont pénétré dans le continent africain. Nuno Tristão, par le golfe de Guinée en 1446 et Diogo Cão, par l'Angola à travers le fleuve Congo en 1487. Depuis lors, la force des événements historiques a forgé une relation culturelle entre ces deux peuples et leur a tracé un destin commun dans l'espace et le temps à la recherche d'un nouvel horizon.

Plus de 500 ans après, la lutte armée se déclenche comme l'acte de la résistance culturelle en Angola, en 1962, et en Guinée-Bissau, en 1963, contre la puissance colonisatrice en vue de l'indépendance et de l'émancipation de nos peuples respectifs. C'est ainsi donc, que la Guinée-Bissau a proclamé son indépendance, le 24 septembre de 1973, et l'Angola, le 11 novembre 1975, suite à la signature de l'Accord d'Alvor.

Voilà qu'aujourd'hui, plus de 30 ans après cet acte de résistance culturelle, le hasard de l'histoire a fait une fois de plus que la Guinée-Bissau se retrouve parmi les membres du Conseil de sécurité pour débattre de la situation en Angola toujours privé de paix et de tranquillité.

Point n'est besoin pour nous de réaffirmer, à ce stade, l'importance que nous accordons aux questions angolaises et combien nous sommes attachés à tout ce qui le concerne étant donné qu'à maintes reprises, dans plusieurs circonstances, mon pays a démontré ses préoccupations et réitéré ses prédispositions en vue de la recherche d'une paix durable en Angola. C'est dans cet esprit que nous avons participé dès les premiers temps à plusieurs opérations de maintien de la paix en Angola et que nous réitérons notre disponibilité et notre souhait d'y participer davantage si les besoins se font sentir.

La morosité enregistrée dans l'application du processus de paix en Angola préoccupe sérieusement la Guinée-Bissau. Le non-respect du Protocole de Lusaka, suivi de la reprise des hostilités militaires, portent de graves préjudices à la crédibilité de ce processus au vu de la communauté internationale et brise profondément l'espoir du peuple

angolais qui aujourd'hui plus que jamais a besoin de tranquillité. Nous constatons enfin avec satisfaction que le Gouvernement angolais a pris récemment des mesures positives, en particulier la libération des prisonniers, le rapatriement d'experts militaires, le retrait des troupes stationnées à proximité des zones de cantonnement de l'UNITA et le début du processus de cantonnement de la police d'intervention rapide conformément au Protocole de Lusaka.

Nous demandons à l'UNITA, à son tour, d'agir de la sorte, tout en reprenant le cantonnement de ses troupes, en libérant tous les prisonniers, de coopérer pleinement avec UNAVEM III et de s'abstenir des actes d'hostilités et d'intimidation à l'égard de son personnel. Nous espérons aussi que la date butoir du 8 février promise par M. Savimbi sera respectée en vue du cantonnement des 16 500 soldats.

En dépit de ce recul que le processus a connu, nous constatons que les parties ont démontré leur ferme détermination de poursuivre leurs concertations dans la voie de la paix, suite à l'élaboration d'un nouveau calendrier d'application des accords conclus le 21 décembre. Cette initiative mérite notre plein soutien et nous exhortons les parties à les respecter intégralement. Nous nous félicitons aussi de la décision prise par le Gouvernement et l'UNITA portant création d'un groupe de prévention des conflits, composé de militaires de haut rang des deux parties. Dans cette optique, nous encourageons vivement une rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi en vue du rétablissement d'un climat de confiance et de crédibilité dans ce processus.

Vu la complexité de l'application de l'Accord de paix en Angola, ma délégation lance un appel pressant aux frères angolais afin qu'ils respectent scrupuleusement le cessez-le-feu et qu'ils s'abstiennent de tout acte qui pourrait compromettre le bon déroulement du processus en cours. Nous encourageons aussi les parties à accélérer le processus de déminage afin de permettre une vaste communication dans l'ensemble du pays, permettant ainsi le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous demandons à la communauté internationale de soutenir les plans d'action antimines en Angola.

S'agissant de la question des droits de l'homme, ma délégation prend bonne note du séminaire organisé par le Gouvernement avec le concours d'UNAVEM III et se félicite des conclusions tirées sur les questions ayant trait au respect des droits de l'homme. Concernant l'aspect humanitaire, nous regrettons de constater que la situation s'est détériorée dans les zones contrôlées par l'UNITA en raison de certaines restrictions imposées aux convois d'aide humanitaire et au personnel des ONG qui dans certains cas, ont été victimes de harcèlement et de détention. Néanmoins, nous sommes ravis d'apprendre que l'UNITA a maintenant reconsidéré sa position et a promis de faciliter les tâches des organisations humanitaires.

La situation économique en Angola devrait mériter une attention spéciale de la part de la communauté internationale, compte tenu de sa spécificité, caractérisée par une guerre dévastatrice qui a duré plus de 30 ans qui a détruit l'ensemble de l'infrastructure du pays et a désorganisé son système économique. Les institutions financières internationales ainsi que les pays bailleurs de fonds doivent respecter leurs engagements pris lors de la table ronde tenue à Bruxelles en septembre dernier en vue de la consolidation de la paix et de la reconstruction nationale en Angola.

Avant de terminer, mon pays souhaiterait remercier tous les pays et les organisations internationales qui oeuvrent de concert pour le rétablissement de la paix et la réconciliation en Angola, notamment la troïka ainsi que les pays africains qui n'ont ménagé aucun effort dans ce processus, sans pour autant oublier l'oeuvre gigantesque entreprise depuis lors par l'ONU, particulièrement l'inlassable engagement de notre Secrétaire général et de son Représentant spécial et de l'ensemble du personnel d'UNAVEM III.

Compte tenu du rôle combien important et exaltant qu'UNAVEM III n'a cessé de jouer depuis lors en Angola, en vue du rétablissement de la paix et de la réconciliation, la Guinée-Bissau recommande la prorogation de sa mission.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je souhaiterais, tout d'abord, vous féliciter au nom de ma délégation de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Je suis convaincu que grâce à votre sagesse et sous votre conduite, le Conseil s'acquittera avec succès des défis qui l'attendent. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir John Weston, pour la manière remarquable dont il a dirigé le Conseil au cours du mois de janvier.

Ma délégation exprime sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport (S/1996/75) très détaillé, en date

du 31 janvier 1996, relatif à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Ma délégation estime que ce rapport nous donne des informations importantes concernant les aspects politiques, militaires, humanitaires, financiers, économiques et sociaux de la situation en Angola, ce qui, à notre avis, s'avérera être une contribution précieuse pour notre débat concernant l'avenir d'UNAVEM III. Dans ce contexte, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de trouver une solution pacifique à la crise tragique de l'Angola. Nous rendons également hommage aux hommes et aux femmes d'UNAVEM III pour leur contribution remarquable au service de la paix dans ces circonstances difficiles.

Nous sommes également heureux de l'occasion que nous offre cette réunion d'élargir le débat en faisant profiter le Conseil de données appréciables et constructives émanant de l'ensemble des Membres des Nations Unies, lesquelles sont nécessaires pour que le Conseil puisse adopter une décision appropriée. Par conséquent, ma délégation est convaincue que le débat que nous tenons aujourd'hui sera utile et profitable.

Ayant examiné avec soin le rapport du Secrétaire général, ma délégation ne peut que regretter que le conflit en Angola se poursuive malgré les efforts patients et sincères que fait la communauté internationale pour créer les conditions propices à un règlement politique. Ma délégation est déçue de voir que chaque fois que des progrès sont faits les hostilités reprennent dans ce conflit qui a déjà tant duré. Les parties elles-mêmes ont beaucoup de mal à expliquer la poursuite des combats qui déchirent l'Angola et ont déjà fait tant de morts.

Nous sommes déçus que les deux parties hésitent toujours à appliquer pleinement le Protocole de Lusaka, ce qui nous paraît pourtant indispensable si l'on veut arriver à un règlement politique. À cet égard, ma délégation demande instamment aux deux parties de s'engager de nouveau à l'égard des dispositions du Protocole de Lusaka, notamment en ce qui concerne le désengagement des troupes, le désarmement de la population civile et le cantonnement des troupes de l'UNITA. Nous prions les dirigeants des deux parties de laisser de côté leurs divergences personnelles et de manifester au plus vite la volonté politique nécessaire pour remettre sur rails le processus de paix. Nous estimons que tout retard en la matière aurait à son tour des répercussions néfastes sur la mise en oeuvre d'autres aspects essentiels du processus de paix, comme par exemple la question du partage des pouvoirs entre les principaux protagonistes du conflit.

Si les récents événements en Angola nous donnent de bonnes raisons d'être pessimistes, nous devons toutefois noter que certaines mesures importantes ont été prises dernièrement pour redresser la situation et relancer le processus de paix. Ma délégation appelle en particulier les deux parties à honorer leurs engagements et à s'acquitter de leurs responsabilités aux termes de l'accord conclu le 21 décembre 1995, qui fixe un nouveau calendrier pour la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. En outre, nous nous félicitons des mesures qui ont été prises par le Gouvernement angolais pour mettre fin aux opérations offensives; pour retirer ses troupes des positions offensives à proximité des zones de cantonnement de l'UNITA; pour libérer tous les prisonniers enregistrés par le Comité international de la Croix-Rouge; pour entreprendre le cantonnement de la police de réaction rapide; et pour résilier les contrats du personnel expatrié. Ce sont autant de pas décisifs sur la voie conduisant à la paix.

Ma délégation prend acte du fait que l'UNITA a annoncé son intention de cantonner, rapidement et globalement, 16 500 de ses hommes; elle en a pris l'engagement. Les dirigeants de l'UNITA doivent honorer cet engagement; ils doivent en outre libérer immédiatement tous les prisonniers restants.

Ma délégation note aussi que le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA sont convenus de créer un «groupe de prévention des conflits», pour décourager ceux qui seraient tentés de violer le cessez-le-feu.Toutefois, comme par le passé, ma délégation est prudente face à ce genre d'affirmations, car il y a souvent un décalage entre les déclarations faites par les parties et la réalité de leur engagement à l'égard du processus de paix. C'est pourquoi nous tenons à souligner toute l'importance que le Conseil attache au fait de surveiller les mesures que les parties promettent de prendre et celles qu'elles prennent en réalité.

Ma délégation croit que les parties peuvent réellement améliorer les perspectives de paix si elles commencent à négocier de bonne foi. Leur crédibilité s'en trouverait renforcée et on créerait ainsi un climat propice au renforcement de la confiance. En outre, nous sommes d'avis qu'aucune paix à long terme ne sera possible si l'on n'accélère pas le processus de cantonnement et de désarmement. C'est pourquoi nous demandons aux deux parties de prendre les mesures qui permettront la mise en oeuvre de ces éléments essentiels.

À cet égard, nous disons clairement aux deux parties que la communauté internationale ne peut ni se permettre ni tolérer de nouveaux retards.

Nous sommes parfaitement conscients des liens étroits qui existent entre les différents aspects du processus de paix et la relance de l'économie angolaise. L'Angola aura besoin d'une présence internationale continue, y compris de celle de forces de maintien de la paix, ainsi que de l'aide d'organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour aller de l'avant en tirant parti des progrès faits jusqu'ici. Mais cette aide ne sera offerte que si les deux parties honorent réellement leurs obligations, comme l'exige le Protocole de Lusaka.

Même si ma délégation comprend bien la déception croissante de la communauté internationale, nous n'avons d'autre choix que de demander à ceux qui en ont la possibilité de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que s'engage le processus visant à aider la reconstruction de l'Angola. On n'aidera pas à reconstruire l'Angola en abandonnant le pays. Au contraire, cela exige beaucoup de travail et de persévérance.

Après toutes ces considérations, ma délégation estime en conclusion que les parties au conflit ont quant à elles encore beaucoup à faire pour résoudre pacifiquement toutes les questions en suspens. Sachant que l'aide de la communauté internationale ne peut pas continuer indéfiniment, ma délégation demande instamment aux deux parties de s'efforcer d'avancer dans le processus de paix et de manifester une volonté politique de parvenir à la réconciliation nationale, qui est l'objectif de ce processus.

La poursuite du conflit ne peut qu'aller à l'encontre des intérêts du peuple angolais, qui est privé depuis trop longtemps de la chance de vivre en paix et de développer son économie.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, la délégation du Botswana vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois. Nous avons été très impressionnés de voir que, pour vous préparer à assumer les lourdes responsabilités de votre charge, vous vous êtes rendue dans plusieurs points chauds d'Afrique et leur avez, pour ainsi dire, parlé sévèrement. Les visites en question traduisent bien la préoccupation des États-Unis et leur volonté de trouver des solutions aux situations de conflit en Afrique qui, malheureusement, constituent l'essentiel du programme de travail du Conseil ces jours-ci. Madame la Présidente, je tiens à vous dire que vous pouvez compter sur l'appui sans réserve et sur le plein concours de ma délégation pendant votre présidence.

J'aimerais d'autre part rendre un chaleureux hommage à votre prédécesseur, Sir John Weston, et à sa délégation, pour la façon excellente dont ils ont conduit le Conseil en janvier. La présidence de Sir John ne manquera pas de figurer dans les annales du Conseil comme l'une des plus réussies et des plus ordonnées.

Ma délégation se félicite que le Conseil examine le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) en séance publique et ouverte. Dans deux jours — le 8 février 1996 — UNAVEM III aura un an. La réalisation la plus importante de cette période c'est qu'après 20 ans de guerre le calme règne dans l'ensemble de l'Angola.

Le Protocole de Lusaka et l'entrée en vigueur du cessez-le-feu ont été d'extraordinaires événements pour le peuple de l'Angola en particulier et pour ceux de l'Afrique australe en général. C'est cette année-là que les Mozambicains ont renforcé les acquis de la paix. En Afrique du Sud, l'apartheid a été relégué aux oubliettes de l'histoire tandis qu'une société démocratique et non raciale a pris fièrement la place qui lui revenait de droit au sein de la famille des nations. L'Afrique australe était donc entrée dans une ère de grands espoirs. Malheureusement, il reste encore au peuple de l'Angola à relever ce terrible défi : faire en sorte que cet espoir devienne réalité.

Au moment où le mandat d'UNAVEM III doit être examiné, il importe que les États Membres des Nations Unies aient l'occasion de participer à cette importante discussion. Les membres de la communauté internationale ont suivi de près l'évolution de la situation en Angola et nous espérons tirer profit des vues et des idées que certains exprimeront à la séance d'aujourd'hui au sujet de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

La délégation du Botswana a fait partie de celles qui ont demandé un déploiement rapide des soldats de la paix d'UNAVEM III l'an dernier. Nous l'avons fait, forts de la conviction que la présence de la communauté internationale en Angola jouerait un rôle vital pour créer dans ce pays les conditions propices à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et des accords de paix. UNAVEM III se trouve en

Angola depuis près d'un an et nous sommes convaincus que sa présence a contribué sensiblement à la stabilisation de la situation dans ce pays las de la guerre, grâce à la mise en vigueur du cessez-le-feu qui, grâce à Dieu, se maintient. Le Botswana est donc satisfait de voir qu'UNAVEM III a apporté une importante contribution au processus de paix en Angola, et nous rendons hommage aux hommes et aux femmes de la Mission pour leur excellent travail, réalisé dans des conditions difficiles.

Il reste que ma délégation continue d'être vivement préoccupée, car bien qu'une année se soit écoulée depuis le lancement d'UNAVEM III et même si la mission de maintien de la paix en Angola a presque atteint son effectif autorisé, c'est un fait que le Protocole de Lusaka demeure non appliqué dans un certain nombre de domaines essentiels. Cela vient rappeler que le processus de paix demeure fragile. Le rapport du Secrétaire général note fort à propos que

> «le cantonnement des troupes de l'UNITA — un des éléments centraux du processus de paix — n'a pas véritablement progressé.» (*S/1996/75, par. 14*)

Le cantonnement des troupes de l'UNITA est, en effet, central pour le processus de paix car il aurait un effet salutaire sur d'autres domaines importants tels que la formation d'une armée nationale, la fin des offensives militaires et le retour et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. La communauté internationale doit exercer des pressions sur l'UNITA afin que cette dernière montre, par des actes plutôt que par des paroles, son attachement au processus de paix. Elle doit cantonner ses troupes, conformément à l'engagement de M. Savimbi, tel qu'indiqué au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général. Il ne doit plus y avoir de retards qui compromettent les acquis de l'an dernier. Le Conseil doit être uni pour lancer un message fort à l'UNITA indiquant que les atermoiements et les faux-fuyants ne sauraient plus être acceptés.

Nous nous félicitons de la libération par le Gouvernement angolais de tous les prisonniers, du retrait des forces armées angolaises de Pedra do Alemão, du commencement du casernement de la police d'intervention rapide et de la fin du contrat avec «Executive Outcomes». Ce sont là des mesures positives de la part du Gouvernement angolais auxquelles l'UNITA doit répondre par la pareille.

Le Botswana a noté que le Gouvernement angolais et l'UNITA sont récemment parvenus à un accord sur un nouveau calendrier d'application du Protocole de Lusaka. Nous avons également relevé la création d'un «groupe de prévention des conflits» qui permettrait aux autorités militaires, en particulier aux commandants sur le terrain, d'atténuer les tensions ou de mettre fin aux violations du cessez-le-feu. Les Angolais doivent faire les efforts nécessaires pour empêcher l'éventuelle reprise des hostilités. Il est important que les Angolais comprennent que la communauté internationale ne les jugera pas simplement au vu des accords auxquels ils ont librement souscrits mais plutôt sur leur respect de ces engagements de façon ponctuelle.

Les assassinats, les enlèvements, les actes de pillage et d'extorsion, mentionnés au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général, ne doivent pas se poursuivre dans l'impunité, faute de quoi ils deviendraient banals en Angola. Le désarmement de la population civile est une priorité et doit se faire de façon énergique. Comme l'indique le rapport, ce sont les groupes vulnérables de la société qui sont victimes des éléments criminels et l'on ne doit jamais oublier que ce sont les citoyens ordinaires qui ont supporté le plus gros du poids de la guerre. Il est inacceptable qu'ils soient l'objet de ces actes inhumains, même dans une situation de paix relative.

L'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire est de toute évidence un aspect essentiel du processus de paix. Nous condamnons la confiscation des fournitures de secours, des véhicules et des postes de radio par l'UNITA et les restrictions qu'elle impose au mouvement des vols de secours et aux convois routiers, comme indiqué au paragraphe 27 du rapport. Le Conseil de sécurité doit demander à l'UNITA de cesser de faire obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire et d'honorer sa promesse de faciliter l'action des organisations humanitaires.

Beaucoup reste à faire pour faire avancer le processus de paix en Angola. UNAVEM III a un important rôle à jouer dans cette tâche difficile qui l'attend. Ma délégation partage donc l'avis du Secrétaire général selon lequel le mandat d'UNAVEM III doit être prorogé de six mois supplémentaires. Au cours de cette période, nous espérons que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, individuellement et collectivement, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour faire en sorte que les parties au Protocole de Lusaka, en particulier l'UNITA, respectent leurs engagements, conformément au calendrier d'application révisé.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Botswana pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Larrain (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Madame la Présidente, je voudrais commencer mon intervention en vous exprimant la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux du Conseil. Soyez assurée de la pleine coopération du Chili dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Weston pour la façon excellente avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Je voudrais dire notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport dans lequel il rend compte de l'état du processus de paix en Angola. Nous remarquons que le processus de paix continue d'être marqué par l'instabilité qui existait avant les accords de Lusaka, et nous pensons qu'il est nécessaire de lancer un appel aux parties afin qu'elles redoublent d'efforts pour mettre intégralement en oeuvre les engagements pris à cette occasion.

Il ne fait pas de doute que le soutien de la communauté internationale est sensiblement influencé par les flambées de violence comme celles qui ont eu lieu récemment dans la région de Soyo.

Une façon d'atténuer le découragement résultant de ce type d'événements est la reprise immédiate du processus de cantonnement des troupes — au rythme autorisé par les circonstances — et le strict respect du cessez-le-feu.

Nous regrettons vivement la campagne de menaces et d'hostilité dirigée contre la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Les parties au conflit doivent s'engager à mettre fin à ce harcèlement et donner à l'ONU des assurances qui permettront à ses organes de poursuivre leur travail sur le terrain.

Nous considérons qu'il ne peut y avoir de justification à ces attaques contre les effectifs d'UNAVEM III et que cette attitude hostile affecte sérieusement la volonté de la communauté internationale de continuer à prêter son appui à l'Angola, menaçant ainsi les fondements du processus de paix.

Nous voulons de nouveau attirer l'attention des dirigeants politiques angolais, et en particulier de ceux de l'UNITA, sur la nécessité d'épargner à leur population de plus grandes souffrances. Toute cette énergie consacrée durant tant d'années à la guerre et à la destruction doit être à présent canalisée vers la construction d'une assise solide pour le développement du pays.

Le sacrifice stérile du peuple angolais pendant tant d'années doit cesser et doit faire place à des jours meilleurs, en accord avec les changements intervenus dans le monde.

Nous lançons un appel spécial pour que soit reconnue et respectée la volonté du peuple angolais, librement exprimée par la voie des mécanismes électoraux propres aux pratiques démocratiques.

La situation politique internationale actuelle lance aux pays en développement de nombreux défis quant à leur place dans la nouvelle structure du pouvoir mondial mais aussi de grandes possibilités de développement à l'intérieur des nouvelles structures de l'économie internationale.

Les bénéfices recueillis dans ces circonstances nouvelles exigent plus d'énergie et de créativité qu'il n'en faut pour mener des guerres. Tel est le plus grand défi qui se pose aux dirigeants politiques du monde en développement.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

La Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) est aujourd'hui la plus vaste opération de maintien de la paix des Nations Unies déployée dans le monde. Elle se compose de quelque 6 500 soldats provenant de plus de 30 pays prêts à s'acquitter des mandats établis par ce Conseil.

Ayant personnellement fait une tournée dans la zone d'opération d'UNAVEM III, il y a quelques semaines, je peux confirmer que les forces de maintien de la paix des Nations Unies sont essentielles au processus de paix lancé par le Protocole de Lusaka, comme l'est le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Beye. Les hommes et femmes courageux d'UNAVEM III méritent notre soutien à ce tournant décisif sur la route de la paix en Angola. Mais en dernière analyse, l'avenir de l'Angola ne dépend pas des hommes et des femmes d'UNAVEM III, mais du Gouvernement angolais et de l'UNITA.

Lorsque j'ai rencontré le Président dos Santos et M. Savimbi en janvier et que je leur ai remis des lettres approuvées par le Conseil de sécurité, j'ai trouvé deux hommes qui affirmaient vouloir la paix et professaient être disposés à prendre les mesures nécessaires pour faire la paix, comme le prévoit le Protocole de Lusaka. Je les ai mis

au défi, comme le Conseil doit aujourd'hui les mettre au défi, d'accorder leurs actes avec leurs paroles.

Dans une large mesure, le Gouvernement angolais a suivi la bonne direction au cours des dernières semaines. Dans les mois à venir, il doit continuer à intégrer pleinement l'UNITA dans les institutions politiques et militaires du pays et aider les soldats de l'UNITA à opérer la transition soit dans la vie civile soit dans une armée angolaise reconstituée, faute de quoi il ne peut y avoir de réconciliation en Angola.

Les performances médiocres de l'UNITA au titre du Protocole de Lusaka ont mis en péril le processus de paix et sapé la viabilité d'UNAVEM III. Lorsque je me suis rendue au quartier général de l'UNITA, à Bailundo le mois dernier, M. Savimbi m'a promis — promesse qu'il a répétée publiquement aux médias — qu'à la date du 8 février, 16 500 soldats de l'UNITA seraient cantonnés dans quatre zones administrées par UNAVEM III. Vendredi dernier, il m'a réitéré cette promesse au téléphone, affirmant qu'il ne prendrait aucun repos tant qu'il n'aurait pas rempli cet engagement. Malheureusement, ce matin, 5 150 soldats seulement, bon nombre d'entre eux sans armes, étaient arrivés dans les zones de cantonnement. Selon certaines informations, environ 2 000 autres se dirigent vers les zones de cantonnement.

Chaque soldat de l'UNITA qui rejoint une zone de cantonnement prend une décision courageuse pour lui, pour sa famille et pour son pays. Il faudra à M. Savimbi et aux autres dirigeants de l'UNITA un courage comparable pour mener ce processus à son terme.

Mais la promesse que m'a faite M. Savimbi à Bailundo n'est pas suffisante. Même si 16 500 soldats de l'UNITA rejoignent les zones de cantonnement, les chances de paix en Angola seront perdues si l'UNITA ne respecte pas le calendrier qui prévoit le cantonnement de ses soldats restants, et les chances de paix seront perdues si le Gouvernement angolais n'intègre pas les soldats de l'UNITA dans la nouvelle armée, le gouvernement et la vie civile. Les deux dirigeants doivent s'en tenir fermement à leurs promesses de paix. Ils doivent saisir l'occasion que leur offre la communauté internationale de faire la paix.

La reprise de la guerre en Angola n'a plus d'objet. Tout le monde le reconnaît. Le peuple angolais veut la paix. Si les dirigeants angolais ne prennent pas maintenant des risques en faveur de la paix, ce magnifique pays, qui dispose d'un potentiel économique énorme pour son peuple, plongera alors à nouveau dans une guerre sans objet mais dévastatrice qui déstabilisera une fois de plus l'Afrique australe.

J'ai vu ce que les Angolais sont capables de s'infliger les uns aux autres, et aucune personne sensée ne peut souhaiter cela pour son peuple. Le défi humanitaire en Angola, comme le décrit le Secrétaire général dans son rapport, est accablant. Il faudra des décennies pour accomplir le seul déminage, et même alors, des enfants angolais continueront de perdre leurs membres à cause d'un ennemi invisible et sans âge.

Le Conseil de sécurité observera de près la conduite du Gouvernement angolais et de l'UNITA dans les semaines à venir. Le Conseil prévoit que si le Secrétaire général fait état de progrès insuffisants dans l'application du Protocole de Lusaka, nos gouvernements réévalueront alors le bien-fondé de la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'en février 1997.

Les États-Unis ne permettront pas qu'une saine opération de maintien de la paix, qui coûte près d'un million de dollars par jour, soit lentement sapée par l'incapacité des dirigeants d'honorer leurs promesses.

J'ai l'intention de parler à nouveau au téléphone avec M. Savimbi, cet après-midi. En tant que Présidente du Conseil de sécurité, je l'informerai du débat d'aujourd'hui et des attentes que la communauté internationale nourrit au sujet de l'Angola. Espérons que dans les prochaines semaines le Protocole de Lusaka sera fermement remis sur les rails, qu'UNAVEM III sera en mesure d'exécuter son mandat et que le peuple angolais, après des décennies d'une guerre destructrice, pourra enfin réaliser le miracle tranquille d'une vie normale.

Je reprends mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andreassen (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et d'exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Sir John Weston. Je voudrais également rendre hommage au Conseil pour avoir organisé ce débat d'orientation.

Depuis le début de l'opération, la Norvège a fourni des observateurs militaires à UNAVEM II et III. Nous soutenons la prorogation du mandat et nous maintiendrons notre participation.

Il reste beaucoup à faire, dans le cadre des «Acordos de paz», du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pour donner plein effet au processus de paix en Angola. Nous avons pris note avec satisfaction des observations du Secrétaire général concernant les mesures positives prises par le Gouvernement angolais au cours des dernières semaines. Cependant, les nombreux retards accusés dans l'application du Protocole de Lusaka demeurent un motif de grave préoccupation. Il est maintenant particulièrement important d'éviter de nouveaux retards dans les domaines décisifs de la démobilisation des troupes et du cantonnement des ex-combattants. Nous prions donc instamment les parties au Protocole, et en particulier l'UNITA, de continuer de s'engager totalement et fidèlement à appliquer ses dispositions et à respecter et maintenir le cessez-le-feu dans tout le pays.

L'Angola a besoin du soutien et des encouragements de la communauté internationale. La Norvège a joué son rôle, et s'engage à continuer de le faire, par des contributions importantes sur les plans de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement à long terme. La contribution prévue pour 1996 est d'environ 16 millions de dollars, somme équivalente à la contribution de 1995.

Dans toute la mesure possible, l'aide au développement à long terme doit être conçue et gérée dans le but particulier de renforcer le processus de paix. L'appui continu à la reconstruction du pays est toutefois tributaire de l'engagement démontré des parties angolaises de régler leurs différends de façon pacifique et de réaliser la réconciliation nationale. Dans le domaine humanitaire, le déminage restera un domaine prioritaire. Les rapports faisant état de la dégradation de la sécurité des activités humanitaires, en particulier dans les zones contrôlées par l'UNITA, sont préoccupants. Je tiens à souligner l'importance que nous attachons à ce que l'UNITA et le Gouvernement continuent de coopérer pleinement à l'effort international de secours humanitaire.

La communauté internationale montrera son entière solidarité avec l'Angola en renouvelant prochainement le mandat d'UNAVEM III. Mais cette solidarité ne peut qu'appuyer les efforts du Gouvernement et de l'UNITA, dont la volonté de mettre en oeuvre le processus de paix et de s'engager dans une véritable réconciliation restera décisive.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sengwe (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Qu'il me soit également permis d'exprimer nos remerciements et notre gratitude à Sir John Weston, Ambassadeur du Royaume-Uni, pour la façon extrêmement compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Le Conseil examine aujourd'hui une question d'importance cruciale pour le Gouvernement et le peuple zimbabwéens et, en fait, pour les peuples de toute la région de l'Afrique australe. À cet égard, ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport exhaustif et très révélateur qu'il a présenté sur la situation en Angola. Nos remerciements vont également au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, qui continue de mener le processus de dialogue en Angola avec une patience et un optimisme inlassables. Je voudrais également réitérer la sincère reconnaissance du Gouvernement zimbabwéen pour le rôle crucial joué par les Gouvernements du Portugal, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, qui, ensemble, constituent une troïka consultative extrêmement efficace sur la question de l'Angola.

Lorsque le Président de la République du Zimbabwe s'est adressé à l'Assemblée générale lors de la Réunion commémorative extraordinaire tenue à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il a fait une analogie extrêmement appropriée entre le sort actuel de l'Afrique australe et les expériences d'un navigateur portugais du XVe siècle, nommé Bartolomeu Dias. Lorsque ce navigateur portugais a affronté des tempêtes redoutables alors qu'il contournait la pointe australe de l'Afrique, il a décrit cette zone comme une région de tempêtes. Toutefois, lorsque son Roi a réalisé ce que ce capitaine avait accompli, il a rebaptisé cette région, la qualifiant de «bonne espérance».

Encouragés par les triomphes récents de la paix au Mozambique et en Afrique du Sud, et mus par des espoirs encore renforcés par le processus de paix en cours en Angola, nous sommes convaincus que l'Afrique australe est

vraiment devenue une région de bonne espérance après avoir récemment navigué au milieu de tempêtes périlleuses. Bien que la côte angolaise ne soit pas encore en vue, nous sommes encouragés par les progrès décisifs bienvenus réalisés par le Gouvernement angolais dans la mise en oeuvre de ses engagements souscrits dans le cadre du processus de paix historique. Nous encourageons le Gouvernement angolais à tirer parti de l'élan qu'il a si courageusement acquis.

Ma délégation prie instamment l'UNITA de se montrer à la hauteur des attentes de la population angolaise et de la communauté internationale et de hâter le processus de cantonnement et de désarmement de ses troupes. Nous encourageons également l'UNITA à honorer l'engagement auquel elle a souscrit publiquement et à procéder au repli ordonné et à grande échelle de ses troupes vers les zones de cantonnement sans autre délai ni interruption, en respectant scrupuleusement le nouveau calendrier convenu le 12 janvier 1996, et en pleine coopération avec la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Ma délégation, à l'instar d'autres délégations représentées ici ce matin, est convaincue que, en tant que première étape, le cantonnement des troupes de l'UNITA est une composante capitale du processus de paix.

Il convient également de rappeler que la stabilité politique et économique dans la région de l'Afrique australe ne pourra être instaurée que lorsque la population angolaise transformera ses épées en charrues et que la paix sera rétablie dans ce pays.

Fort de son attachement à l'effort de maintien de la paix des Nations Unies et de sa confiance dans la détermination du peuple frère de l'Angola de rechercher la paix, le Gouvernement du Zimbabwe s'est engagé à fournir des troupes et une police civile à UNAVEM III. Nous souhaitons féliciter tous les pays fournisseurs de contingents à UNAVEM III, ainsi que l'ONU et la communauté internationale tout entière, d'être venus au secours du peuple angolais au moment où il en avait grand besoin. Nous sommes convaincus que la prorogation du mandat d'UNAVEM III est une condition préalable au succès du processus de paix en Angola.

Il est toutefois incontestable que le succès du processus de paix en Angola dépend en dernier ressort du peuple angolais lui-même. Nous encourageons donc une fois de plus le Gouvernement angolais et l'UNITA à résister héroïquement à la tentation de rechercher des avantages comparatifs les uns sur les autres et, au contraire, à saisir cette occasion opportune pour faire un investissement durable dans la paix, ce dont les générations actuelles et futures leur seront à jamais reconnaissantes.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais, d'emblée, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Nous sommes certains que, sous votre direction compétente, les travaux du Conseil de sécurité seront menés avec grande efficacité. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, Sir John Weston, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Je souhaite exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le rapport présenté par le Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), figurant dans le document S/1996/75, qui brosse un tableau exhaustif de la situation en Angola.

Le Secrétaire général, à la fois personnellement et par l'intermédiaire de son Représentant spécial, Me Alioune Blondin Beye, a déployé des efforts inlassables pour édifier la confiance et contribuer à la consolidation du processus de paix. De même, les efforts déployés par la troïka des États observateurs pour stimuler une meilleure compréhension entre le Gouvernement et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) méritent aussi nos louanges. Je voudrais rappeler, dans ce contexte, la visite officielle importante effectuée en Angola par le Président Mario Soares du Portugal.

Votre propre voyage, Madame la Présidente, a également été une initiative opportune et positive, car elle a souligné le vif intérêt que porte le Conseil de sécurité, et en fait la communauté internationale à l'instauration de la paix en Angola une fois pour toutes. Nous avons de bonnes raisons de croire que les lettres du Président du Conseil que vous avez remises vous-même, à la fois au Président dos Santos et à M. Savimbi, ainsi que vos propres démarches, ont eu un impact important.

Le Brésil est pleinement attaché au processus de paix en Angola. Notre participation à la création d'UNAVEM III remonte à la dernière période durant laquelle nous avons

servi au Conseil, de 1993 à 1994. En ma qualité d'ancien Ministre des relations extérieures du Brésil, j'ai eu le privilège de représenter le Brésil lors de la signature du Protocole de Lusaka en novembre 1994, la seule autorité ministérielle non africaine présente à cet événement. Nous sommes maintenant devenus le plus grand fournisseur de contingents d'UNAVEM III, avec une compagnie d'ingénieurs, deux unités médicales et un bataillon d'infanterie, ainsi que des observateurs militaires et de police. Cette participation reflète un attachement à long terme à l'égard de l'Angola et de son peuple, fondé sur des racines culturelles et historiques communes, ainsi que sur des aspirations analogues en vue du développement économique et social. Nous sommes convaincus que tous les Angolais, indépendamment de la partie pour laquelle ils ont combattu par le passé, sont las de la guerre et prêts à la réconciliation.

Nous devons cependant convenir avec le Secrétaire général que :

> «le processus de paix en Angola se déroule à un rythme regrettablement lent.» (*S/1996/75, par. 37*)

Nous convenons que les efforts du Gouvernement angolais et de l'UNITA pour mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka ont été très différents, en effet et, bien entendu, ont eu des effets très différents sur le processus de paix.

Après les mouvements militaires de décembre dernier, le Gouvernement a entrepris une série d'actions qui ont montré clairement son attachement au processus de paix, tout d'abord en retirant ses forces de Pedra do Alemão, mais ce qui importe encore plus, en commençant le casernement de sa police d'intervention rapide. À ce jour, plus de 2 100 hommes de cette police d'intervention rapide ont été ramenés dans leurs casernes. Tous les prisonniers identifiés ont été libérés. De nombreux membres du personnel de la société «Executive Outcomes» ont été rapatriés.

Du côté de l'UNITA, malheureusement, le tableau est beaucoup moins encourageant. Le processus de cantonnement des forces de l'UNITA est très en retard. Malgré les promesses que M. Savimbi vous avait faites, Madame la Présidente, à savoir que 16 500 hommes seraient cantonnés d'ici le 8 février, 3 651 soldats de l'UNITA seulement ont été cantonnés à la date d'hier, le 5 février. Nous disposons de chiffres légèrement plus élevés pour aujourd'hui, mais ils sont loin d'être ce que l'on nous avait promis. Des prisonniers sont encore détenus par l'UNITA. Le dernier sommet prévu entre le Président José Eduardo dos Santos et M. Savimbi a été reporté à la demande de l'UNITA.

La réunion d'hier avec les pays qui fournissent des contingents à UNAVEM III nous a fourni une occasion utile d'examiner la situation en Angola et d'échanger des vues sur l'avenir de la Mission de vérification. Tout en étant conscients de la façon différente dont les parties s'acquittent de leurs obligations en Angola, nous restons convaincus que la communauté internationale devrait continuer de répondre positivement à la demande visant à créer un environnement pacifique dans ce pays ravagé par la guerre et nous avons l'intention de continuer à participer à l'effort de paix de l'ONU. C'est dans cette optique que nous pensons qu'il est approprié de proroger le mandat d'UNAVEM III d'une nouvelle période de six mois, comme l'a proposé le Secrétaire général. Cela n'est pas incompatible, à notre avis, avec l'envoi de messages forts à l'UNITA pour ce qui est de la nécessité de coopérer pleinement et de respecter les objectifs politiques et militaires convenus auparavant. Cela en fait a été notre position depuis longtemps, et nous sommes heureux de voir que beaucoup d'autres partagent cette opinion.

À ce stade de l'évolution de la situation en Angola, nous croyons qu'une prorogation de six mois permettra à UNAVEM III de continuer à jouer un rôle très important. Il est clair, cependant, que le Conseil doit continuer à surveiller les événements qui se déroulent en Angola et redoubler d'efforts afin de persuader la partie la moins coopérative de s'engager à l'égard de la consolidation de la paix, sans réserve, et pour le profit de tous les Angolais.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il reste encore un certain nombre d'orateurs. Compte tenu de l'heure tardive, et avec l'accord des membres du Conseil de sécurité, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant. Le Conseil reprendra l'examen de la question inscrite à son ordre du jour à 15 h 30 cet après-midi.

La séance, suspendue à 13 h 25, est reprise à 15 h 45.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Avec l'autorisation des membres du Conseil, je souhaiterais transmettre les informations suivantes.

Ce matin, en qualité de représentante de mon pays, j'ai annoncé que je m'entretiendrais au téléphone avec M. Savimbi aujourd'hui. Je lui ai parlé cet après-midi vers 14 heures et je voudrais informer les membres du Conseil ainsi que les délégations ici présentes de cette conversation.

J'ai exprimé à M. Savimbi les préoccupations de mon pays quant au fait que le processus de cantonnement est très en retard et que l'UNITA ne serait pas en mesure de respecter son engagement de cantonner 16 500 hommes d'ici au 8 février. Je lui ait dit que nous étions en pleine séance officielle sur la question de l'Angola et que les orateurs qui avaient déjà pris la parole avaient mentionné l'importance de poursuivre le processus et avaient cité le chiffre de 16 500.

M. Savimbi a reconnu que le cantonnement était en retard, mais il a déclaré qu'il travaillait jour et nuit pour respecter cet engagement. Il m'a donné les chiffres suivants en ce qui concerne le cantonnement des militaires jusqu'à ce jour. Ce sont là les chiffres de M. Savimbi et il nous faudra les vérifier au moyen de sources des Nations Unies. Au sud, à Vila Nova, 3 902 hommes ont été cantonnés; à Lunduimbale, 2 139 hommes; au nord, à Negage, 843 hommes; et à Quibaxe, 250 hommes. Il a affirmé qu'il y en aurait 5 000 à Vila Nova et 5 000 à Lunduimbale d'ici jeudi. Il a également dit qu'il y aurait 4 000 soldats cantonnés à Negage et 1 500 à Quibaxe d'ici le jeudi 8 février. Si cela est réalisé, cela voudrait dire que 14 500 hommes seront cantonnés d'ici jeudi. Il a déclaré que le restant des 2 000 hommes devrait être cantonné d'ici le samedi 10 février.

Il prétend que les zones de cantonnement au nord du pays présentent certaines difficultés en raison des grandes distances.

J'ai aussi rappelé à M. Savimbi que les hommes étaient censés apporter leurs armes. Nous avons reçu des informations selon lesquelles des hommes étaient venus sans leurs armes. M. Savimbi a rétorqué que les hommes de l'UNITA apportaient leurs armes.

Il a aussi confirmé qu'il y avait eu au moins un cas où UNAVEM III avait envoyé des véhicules pour transporter les troupes de l'UNITA, mais que lorsque les véhicules étaient arrivés les troupes de l'UNITA ne se trouvaient pas à l'endroit désigné. Du reste, cette question a été soulevée hier à la réunion des pays qui fournissent des contingents. J'ai posé la question à M. Savimbi et il a reconnu qu'il y avait eu à cet égard un manque de communication de la part des troupes de l'UNITA.

Je lui ai dit qu'à mon avis cette réunion officielle du Conseil de sécurité signifiait que la communauté internationale suivait de très près l'évolution de la situation.

Il a achevé en me disant qu'il était très conscient de ses engagements et qu'il savait devoir veiller personnellement à faire en sorte que ces engagements soient respectés.

Nous aurons une autre conservation téléphonique jeudi.

Je crois important qu'il sache que nous nous préoccupons beaucoup des chiffres et que nous suivons de très près ce qui se passe.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mangoaela (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de faire part au Conseil de nos vues sur une question que le peuple et le Gouvernement du Lesotho ont fort à coeur : la situation dans le pays frère de l'Angola.

Nous savons gré aussi au Secrétaire général de son rapport mesuré et édifiant sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

La tragédie de l'Angola est due au fait que pendant longtemps le pays a été victime des rivalités de la guerre froide et de la déstabilisation qui en a résulté. L'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud a suscité l'espoir de voir mettre fin à l'agonie de l'Angola. Mais cet espoir a été déçu. Les peuples d'Afrique en général et d'Afrique australe en particulier souhaitent que le conflit en Angola prenne fin et que les Angolais commencent à reconstruire leur pays et leur vie.

Nous trouvons encourageant qu'en dépit de la lenteur du processus de paix, le Gouvernement ait réaffirmé sa volonté de le poursuivre. À cet égard, le retrait de ses forces de Pedra do Alemão, l'amorce du cantonnement de sa Police de réaction rapide et la résiliation du contrat avec la société «Executive Outcomes» témoignent d'un ferme attachement à l'égard du processus de paix et il convient de s'en féliciter. Nous espérons maintenant que l'UNITA va répondre par des mesures comparables, en entreprenant de cantonner ses propres troupes.

Les efforts du Secrétaire général pour rappeler aux parties les obligations qui leur incombent aux termes du Protocole de Lusaka doivent être appuyés et encouragés.

L'Angola — pays doté d'importantes ressources naturelles dont l'exploitation pourrait servir à améliorer les conditions de vie de son propre peuple, mais aussi contribuer sensiblement au développement économique de la région — doit être reconstruit. Les infrastructures doivent être reconstruites, les réfugiés et les personnes déplacées doivent être réinstallés, les services sociaux doivent être assurés de nouveau et les mines terrestres doivent être enlevées. Nous invitons la communauté internationale à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que les efforts faits jusqu'ici pour que l'Angola retrouve une vie normale n'aient pas été en vain.

Si l'impatience de la communauté internationale devant la lenteur des progrès du processus de paix est bien compréhensible, il ne faut cependant pas qu'elle conduise au désespoir. Aussi appuyons-nous la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger pour une nouvelle période de six mois — c'est-à-dire jusqu'au 8 août 1996 — le mandat d'UNAVEM III, afin que nos efforts collectifs en Angola aient une chance de réussir.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Catarino (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois.

J'aimerais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sir John Weston, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Pour commencer, je voudrais dire combien ma délégation se félicite de la convocation de ce débat d'orientation. En montrant qu'il était prêt à entendre les opinions de tous les États Membres intéressés par la question, le Conseil de sécurité a prouvé l'importance qu'il accorde au processus de paix en Angola.

Le représentant de l'Italie a déjà parlé au nom de l'Union européenne et le Portugal fait pleinement sienne cette déclaration. Toutefois, je voudrais ajouter quelques observations car, ainsi que les membres le savent, le Portugal est profondément engagé dans ce processus, tout d'abord en sa qualité de médiateur lors des négociations qui ont conduit aux «Acordos de Paz», ensuite en tant que membre de la troïka des pays observateurs. À l'instar des orateurs qui nous ont précédés, nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général face aux retards dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

Je ferai porter ma déclaration sur trois grandes questions, la première étant la question militaire. Le Portugal est particulièrement préoccupé par la lenteur avec laquelle on procède au cantonnement des troupes de l'UNITA. Nous nous félicitons des mesures positives qui ont été prises récemment par le Gouvernement angolais, et nous attendons maintenant que soit respecté l'engagement que le chef de l'UNITA, M. Savimbi, a pris publiquement de cantonner 16 500 hommes d'ici le 8 février 1996, engagement qu'il a réitéré, quoique avec certaines modifications, au cours de la conversation téléphonique qu'il a eue aujourd'hui avec vous, Madame la Présidente.

Cependant, nous sommes préoccupés par certaines informations selon lesquelles les combattants qui se dirigent vers les zones de cantonnement sont soit très jeunes soit très âgés. L'autre question qui nous préoccupe c'est qu'un important pourcentage des combattants qui se présentent dans les zones de cantonnement arrivent sans équipement et sans armes.

Nous tenons à souligner à cet égard qu'UNAVEM III n'est pas une force tampon entre les parties au conflit. Sa tâche est de contrôler le respect des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka. Il est donc indispensable qu'elle impose un strict contrôle sur l'armement de l'UNITA, et notamment sur ses armes lourdes.

Le Portugal est tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsque dans son rapport il prie instamment l'UNITA de procéder à un retrait, sur une grande échelle et pleinement vérifiable, de ses troupes en direction des zones de cantonnement. Aucune tentative de faire porter à UNAVEM III la responsabilité des retards ou du non-respect des engagements ne sera tolérée.

Nous attendons avec intérêt l'application du nouveau calendrier dont les deux parties ont récemment convenu et aux termes duquel il doit y avoir intégration adéquate des troupes de l'UNITA dans les forces armées angolaises et démobilisation progressive de ses autres forces.

Une coopération entière et inconditionnelle avec UNAVEM III et la Commission conjointe est nécessaire en vue d'aboutir à la paix et à la stabilité que le peuple angolais souhaite et mérite.

Le Portugal approuve le rapport du Secrétaire général selon lequel il n'y a pas d'excuse à retarder la libération de

tous les prisonniers ou la fourniture aux Nations Unies des informations requises par le Protocole de Lusaka.

Il est vital d'accélérer le processus de déminage. Les routes angolaises déminées faciliteront l'acheminement de l'aide humanitaire à la population angolaise dans le besoin. Cela permettra un retour à la vie normale et la libre circulation des personnes et des biens dans le pays, ce qui à notre avis améliorera le climat de confiance qui reste l'un des obstacles à surmonter.

Deuxièmement et s'agissant du niveau politique, le Portugal considère que la poursuite d'un dialogue politique entre les parties à tous les niveaux est extrêmement importante. Nous encourageons également une rencontre dans les meilleurs délais entre le Président Eduardo dos Santos et M. Savimbi, en tant que nouvelle manifestation de volonté politique et en tant que mesure supplémentaire en faveur de la promotion d'une confiance mutuelle et de la pleine mise en oeuvre des dispositions sur la réconciliation nationale du Protocole de Lusaka.

À cet effet, nous attendons avec impatience le retour des membres du Parlement de l'UNITA à l'Assemblée nationale à Luanda, l'exercice de la vice-présidence par l'UNITA et la participation de l'UNITA à tous les niveaux de l'administration — aux niveaux central, provincial et local —, conformément aux dispositions des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka.

Dans le même ordre d'idées, le Portugal encourage tous les efforts en vue de transformer complètement l'UNITA en faisant d'un mouvement armé un parti politique. Nous encourageons également le Gouvernement angolais à poursuivre et achever le processus de rapatriement du personnel expatrié, le casernement de la police d'intervention rapide et le désengagement des forces armées angolaises.

Troisièmement, en ce qui concerne le mandat d'UNAVEM III, le Portugal considère qu'utiliser la durée du mandat d'UNAVEM III comme mode de pression en vue de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka n'est probablement pas la meilleure solution pour le Conseil de sécurité à ce stade.

Nous pensons qu'en vue d'exercer des pressions efficaces, la résolution du Conseil sur l'Angola doit être adaptée pour inclure dans son dispositif un paragraphe établissant clairement un examen de l'application des dispositions du Protocole de Lusaka, qui pourrait se faire mensuellement. Le Conseil de sécurité lancerait ainsi un message fort indiquant qu'il surveillerait de près l'évolution de la situation en Angola et, qu'à tout moment, il pourrait envisager une action nouvelle à la lumière des faits nouveaux, telle que l'imposition de mesures restrictives contre toute partie hostile.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance pour les efforts déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial Me Beye et tout le personnel d'UNAVEM III. Je voudrais également rendre hommage au rôle positif que jouent les pays voisins de l'Angola. Il est important que nous agissions de façon concertée entre nous et avec le Conseil de sécurité, en utilisant toutes nos possibilités, en vue de rendre possible une paix durable.

UNAVEM joue un rôle vital, remplissant de façon exemplaire ses obligations dans le cadre du Protocole de Lusaka. Aujourd'hui et plus que jamais, les parties angolaises doivent assumer leur part d'obligations. Les Angolais détiennent la clef de la solution. Ils sont responsables au premier chef du succès ou de l'échec du processus. La communauté internationale a répondu à divers niveaux aux appels des Angolais. Ils doivent maintenant montrer qu'ils sont dignes d'un tel appui. Ils doivent vivre en paix et reconstruire ensemble leur pays.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Portugal pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais m'associer à ceux qui vous ont félicitée de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes sûrs que votre expérience et votre sagesse permettront à nos travaux d'aboutir.

Je voudrais également exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à l'Ambassadeur Weston du Royaume-Uni pour la façon efficace avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Nous nous félicitons de cette occasion qui nous est donnée de participer à ce débat d'orientation et espérons que cette pratique deviendra plus fréquente.

Je voudrais également saisir l'occasion pour remercier le Secrétaire général du présent rapport soumis au Conseil

en application de la résolution 1008 (1995) du 7 août 1995, dans laquelle le Conseil avait décidé de proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 8 février 1996.

Ma délégation apprécie également les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et les trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — pour persuader les deux parties angolaises d'honorer leurs obligations en vertu du Protocole de Lusaka. L'engagement du Gouvernement angolais et de l'UNITA pris le 12 janvier 1996 en vue d'un nouveau calendrier d'application des accords précédents est digne d'éloges. Le moment est donc venu pour les deux parties de traduire ces accords en réalité.

Ma délégation a pris note de la remarque du présent rapport indiquant qu'un climat de confiance mutuelle entre le Gouvernement angolais et l'UNITA ne règne pas encore entre les deux parties. Il est bien connu que l'incertitude vécue par la population en raison des douleurs et souffrances de la guerre a tendance à entamer le moral et à obscurcir les rayons d'espoir qui pointent à l'horizon. Mais la solution se trouve dans la volonté politique et la détermination des parties au conflit à trouver un terrain commun.

Ma délégation considère comme vital le fait que le Président dos Santos et M. Savimbi soient encouragés à se rencontrer dans les meilleurs délais. Le mécanisme d'instauration de la confiance doit évoluer autour du processus de dialogue entre ces deux dirigeants.

Nous, en Afrique australe, qui avons connu les affres de l'apartheid et de la guerre — fléaux qui semblaient implacables, inflexibles et interminables — vivons une nouvelle ère. Les fondements de la paix et la stabilité ont été mis en place dans la région. Il appartient aux protagonistes angolais de ne pas continuer à tirer le rideau de la méfiance sur la promesse d'une vie meilleure. Il s'agit donc pour les parties angolaises de créer un climat propice à l'avènement d'une solution durable.

Ma délégation souscrit à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la communauté internationale doit continuer de réagir favorablement à toutes les initiatives constructives prises par les deux parties pour rendre le processus de paix irréversible. Le rythme doit toutefois être vigoureusement accéléré en vue de soutenir la patience et la bonne volonté de la communauté internationale. Il serait en effet tragique que le mandat d'UNAVEM cesse faute de progrès.

À cet égard, mon gouvernement estime que le Conseil de sécurité devrait envoyer un message clair à l'UNITA selon lequel le non-respect des accords conclus est tout à fait inacceptable. Il faut exhorter l'UNITA à respecter pleinement et de façon visible l'accord concernant le cantonnement de ses troupes et la libération de tous les prisonniers politiques. Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'agir en ce sens, cet après-midi.

Nous nous félicitons de la libération des prisonniers politiques par le Gouvernement angolais et nous espérons que l'UNITA prendra des mesures similaires et d'autres pour faire avancer le processus de paix.

Pour faciliter et accélérer le processus de paix en Angola, mon gouvernement souhaite réaffirmer sa volonté de maintenir son assistance d'une manière constructive pour la réalisation de cet objectif. Ma délégation soutient donc pleinement la recommandation du Secrétaire général proposant que le mandat d'UNAVEM III soit prorogé pour six mois, jusqu'au 8 août 1996.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, et de vous souhaiter pleine réussite dans l'accomplissement de votre tâche. La mission que vous venez d'effectuer en Angola et les résultats auxquels elle a abouti méritent d'être salués comme une contribution importante à la consolidation du processus de paix. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Royaume-Uni pour l'excellent travail qu'il a effectué au cours du mois écoulé.

Je saisis cette occasion pour saluer la tenue, pour la deuxième fois cette année, d'un débat d'orientation, ce qui permet aux États Membres de l'Organisation de s'exprimer sur des questions d'intérêt pour eux et au Conseil de prendre ses décisions en parfaite connaissance de tous les éléments et de toutes les sensibilités qui se rattachent à un point donné.

Les difficultés rencontrées et les retards enregistrés dans l'application du Protocole de Lusaka montrent bien

que les efforts déjà consentis pour parvenir à la signature de ce protocole doivent s'intensifier en vue d'aider à sa mise en oeuvre rapide et d'éviter ainsi le retour de l'Angola à la situation de guerre dont a souffert la population de ce pays durant deux décennies.

Je voudrais, à cet égard, rendre hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial, aux représentants des trois pays observateurs, à savoir les États-Unis, la Fédération de Russie et le Portugal, ainsi qu'à l'Organisation de l'unité africaine, qui continuent de mener une action soutenue en vue de relancer l'application du Protocole de Lusaka, après la multiplication des violations du cessez-le-feu et le peu de progrès réalisés dans le cantonnement des troupes de l'UNITA, lequel constitue une étape essentielle vers la paix.

Nous estimons que l'application du Protocole de Lusaka nécessite une volonté déterminée de la part de tous les Angolais pour tourner la page du passé et reconstruire le pays sur des bases nouvelles solides de fraternité et de solidarité nationale.

À cet effet, dans la phase actuelle de l'application de ce protocole, il est essentiel que les négociations reprennent entre le Gouvernement angolais et l'UNITA en vue de rétablir la confiance entre eux en cessant toute activité militaire et en reprenant le cantonnement des troupes de l'UNITA et le casernement des forces gouvernementales.

À cet égard, nous considérons comme des signes qui portent à l'optimisme l'accord convenu récemment entre le Gouvernement et l'UNITA pour arrêter un nouveau calendrier en vue de faire progresser le processus de paix, ainsi que la reprise des négociations bilatérales sur l'achèvement de la mise en place de forces armées conjointes.

La conclusion dernièrement d'un accord à cet effet entre les deux parties est un pas positif, qui, malgré certaines difficultés qui ont surgi dans sa conception, mérite d'être encouragé et soutenu. Nous nous félicitons que la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) se soit impliquée dans ce processus, pour trouver, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport du 31 janvier 1996

> «une solution pratique, équitable et durable» (*S/1996/75, par. 13*)

aux problèmes qui s'y posent.

Le rôle de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) est essentiel pour la poursuite de l'application du Protocole de Lusaka, notamment pour ce qui est du cantonnement des éléments de l'UNITA.

Nous formons l'espoir que M. Savimbi respectera les engagements qu'il a pris au cours de la conversation téléphonique que vous venez d'avoir avec lui et que le cantonnement de 16 500 de ses hommes sera effectivement réalisé d'ici le 10 février 1996.

Par ailleurs, nous voudrions saluer l'action que mènent des unités d'UNAVEM III pour le déminage du territoire angolais et l'assistance que fournit la Mission onusienne dans ce domaine au Gouvernement. Les efforts louables que n'a cessé de déployer le personnel de cette mission forcent le respect et la considération de tous.

Dans ce cadre, nous appuyons la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat d'UNAVEM III de six mois jusqu'au 8 août 1996. Il va sans dire que la coopération de toutes les parties et la création d'un climat de confiance sont fondamentales pour la poursuite des activités d'UNAVEM III.

Je ne peux manquer ici de rendre un hommage mérité au personnel engagé dans des activités d'assistance humanitaire, qui, en dépit des conditions difficiles dans lesquelles il s'acquitte de sa mission, continue à mener les tâches qui lui sont confiées en vue de répondre aux besoins humanitaires multiples de la population. Nous appelons l'UNITA à tenir sa promesse de faciliter l'action des organisations humanitaires, de respecter l'intégrité de leur personnel et de protéger leurs biens.

Sur un autre plan, nous estimons que les efforts pour la consolidation du processus de paix en Angola doivent être accompagnés d'un soutien financier accru de la part de la communauté internationale. Nous nous félicitons que des organisations spécialisées des Nations Unies se soient employées à étudier et à organiser des séminaires pour envisager les moyens de promouvoir la situation économique dans ce pays.

Pour terminer, la Tunisie qui n'a pas manqué d'apporter son assistance au peuple africain frère de l'Angola, ainsi que son soutien politique pour faciliter la conclusion et l'application du Protocole de Lusaka, se tient toujours prête à participer à tous les efforts en vue de rendre irréversible la paix dans ce pays.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Keating (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je vous félicite pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de février. En fait, je pense que des félicitations particulières vous sont dues, car, si je me souviens bien, c'est la troisième fois que je vous vois présider le Conseil. Et naturellement, c'est une distinction très rare pour un représentant permanent, quel qu'il soit, de présider le Conseil à trois reprises. Nous sommes donc particulièrement privilégiés de bénéficier de votre direction éclairée.

Je souhaite également adresser des remerciements particuliers à S. E. le Représentant permanent du Royaume-Uni. Je pense que la délégation du Royaume-Uni a présidé le Conseil au cours d'un mois de janvier important et très productif. Nous leur sommes tous reconnaissants de leurs efforts.

La Nouvelle-Zélande se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer à ce débat d'orientation portant sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Comme les membres du Conseil s'en souviendront, la Nouvelle-Zélande a été le premier pays à appuyer la proposition de la France de tenir des débats d'orientation publics de ce genre au Conseil de sécurité.

Nous estimons qu'il est très important que les pays non membres du Conseil aient la possibilité d'exprimer leurs vues de façon que celles-ci soient prises en considération dans le cadre des délibérations officieuses du Conseil. Trop souvent par le passé, la seule possibilité de débat public se présentait après que le Conseil ait pris sa décision. Nous vous félicitons donc très vivement, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette réunion. Les débats d'orientation sont un complément utile à des réunions telles que celle que vous avez convoquée hier entre les membres du Conseil, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Nous espérons qu'à partir de ces deux réunions, les membres du Conseil seront à même de tirer des conclusions utiles lorsqu'ils examineront la prorogation du mandat d'UNAVEM III.

Car, comme le rapport du Secrétaire général l'indique clairement, la prorogation du mandat n'est en aucun cas une décision facile à prendre. Son rapport, en de nombreux endroits, est très décevant à lire. Comme il le dit,

> «le processus de paix en Angola n'a progressé que très lentement.» (*S/1996/75, par. 2*)

Le processus a accusé un sérieux recul à la fin de 1995. L'UNITA a réagi à une offensive des troupes gouvernementales autour de Soyo en suspendant le cantonnement de ses troupes, en retirant son aide à UNAVEM III pour l'aménagement des zones de cantonnement et en imposant des restrictions à la liberté de mouvement des effectifs de la Mission. Et, comme vous l'avez vous-même dit hier aux pays fournisseurs de contingents, Madame la Présidente, pis encore, la plupart des opérations de secours dans le territoire contrôlé par l'UNITA ont cessé en décembre.

Depuis lors, des progrès positifs ont été enregistrés mais ils ont un caractère limité. Comme vous en avez fait état cet après-midi, Madame la Présidente, le processus de cantonnement des troupes de l'UNITA accuse toujours un retard par rapport au calendrier prévu. Nous sommes encore bien loin des 16 500 soldats qui, selon la promesse de M. Savimbi, devaient être cantonnés avant jeudi. Nous sommes également préoccupés par les rapports faisant état du fait que de nombreuses personnes qui se présentent dans les zones de cantonnement seraient des mineurs, porteurs de vieilles armes, voire d'aucune arme.

Dans ce contexte, la communauté internationale est en droit d'être très préoccupée par le processus de paix. Le Secrétaire général fait observer à juste titre que nous continuerons de donner favorablement suite à toutes les initiatives constructives des parties. Mais actuellement, ces initiatives constructives semblent trop peu nombreuses.

Nous estimons, par conséquent, qu'il est d'autant plus important que le Conseil de sécurité poursuive sa politique de vigilance et de participation active en vue de faire pression sur les deux parties, afin qu'elles cessent ce jeu du chat et de la souris. Un Conseil de sécurité actif, utilisant les différents moyens à sa disposition au titre du Chapitre VI de la Charte, est la meilleure réponse à apporter à la situation actuelle. Des visites, telles que celles que vous avez vous-même rendues, Madame la Présidente; des missions du Conseil lui-même; des déclarations présidentielles; des représentations bilatérales; des envoyés spéciaux des Nations Unies; des débats tels que celui-ci; et l'utilisa-

tion constante des médias — tant les médias internationaux qu'en Angola même — pour rappeler aux parties leurs obligations : voilà ce qui, à notre avis, peut jouer un rôle important et positif. Nous félicitons très chaleureusement les membres du Conseil qui se sont tenus prêts à agir pour appuyer le processus de paix au cours des 12 derniers mois.

Vous-même, Madame la Présidente, avez décrit hier aux pays fournisseurs de contingents l'horrible spectacle des enfants mutilés par les mines. En revanche, vous nous avez également parlé de l'empressement avec lequel les villageois ont transformé les régions déminées en champs productifs. Nous voyons cela comme une petite note positive. Nous sommes heureux de ce que le Secrétaire général ait pu faire état de progrès dans le domaine du déminage. La Nouvelle-Zélande a pris un engagement sérieux à l'égard du déminage en Angola, y voyant un élément crucial de stabilité à plus long terme.

Mais le déminage en Angola ne s'est pas fait sans problèmes. Il a fallu déployer un effort considérable pour remanier le programme afin que l'on puisse adopter une politique efficace et coordonnée pour appuyer l'opération de maintien de la paix et répondre aux besoins humanitaires. La Nouvelle-Zélande se félicite de ce que son personnel militaire ait pu jouer un rôle pratique dans la réalisation de ce remaniement. Le report de fonds non utilisés devrait fournir à ce programme une base financière saine, mais la clef de l'avenir sera l'intégration du programme dans les travaux d'UNAVEM III. Comme le note le rapport, il devra fonctionner sous le contrôle du commandant des forces d'UNAVEM III jusqu'en 1997. Nous pensons que la structure est maintenant en place en vue de construire une capacité nationale qui permettra au peuple angolais de réduire et peut-être, un jour, d'éliminer la menace que posent les mines terrestres dans son pays.

Nous sommes également quelque peu encouragés par les mentions positives faites dans le rapport du Secrétaire général des activités en matière de droits de l'homme menées sous les auspices des Nations Unies en Angola. Mais on a besoin d'une plus grande assistance et de beaucoup plus d'action à cet égard. Il n'y aura pas de réconciliation nationale si le peuple angolais n'entrevoit pas de perspective raisonnable de voir ses droits de l'homme respectés lorsqu'il déposera les armes. Nous sommes donc fermement convaincus que les capacités en matière de droits de l'homme dans le cadre des opérations de maintien de la paix doivent être mieux intégrées, mieux financées et mieux reconnues dans le système des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur le projet de résolution que les membres du Conseil commenceront à examiner très prochainement.

Premièrement, nous sommes d'avis que ce serait une erreur que d'essayer de faire pression sur les parties en fixant une période artificiellement courte pour ce mandat. Cela a été tenté dans le passé, dans des situations différentes, et il a été clairement démontré que cette tactique n'était pas probante. En fin de compte, cela se retourne contre l'Organisation elle-même. Cela détruit la planification et nuit à la bonne gestion financière de l'opération. Si nous voulons aller de l'avant, faisons-le en prorogeant ce mandat pour une période de six mois complets. À notre avis, le meilleur moyen d'indiquer que nous sommes prêts à continuer d'exercer des pressions est d'insister pour que l'on procède à des examens périodiques, au cours du mandat.

Deuxièmement, pourrions-nous demander que le projet de résolution adopte une approche ferme et impartiale pour les deux parties en Angola, en les tenant toutes deux responsables du respect des promesses de paix faites au peuple angolais? Pouvons-nous également demander que le projet de résolution adopte une approche ferme en ce qui concerne la question du déminage? C'est là un domaine dans lequel, comme je l'ai dit, la Nouvelle-Zélande apporte une contribution majeure et nous voudrions que le Conseil envoie un message clair aux parties pour qu'elles honorent leurs obligations à cet égard — mais également un message à UNAVEM III et au Secrétariat indiquant la nécessité de poursuivre une approche intégrée de la gestion du programme de déminage. Nous sommes d'avis qu'une approche pragmatique s'impose si nous voulons résoudre un jour le problème des mines.

Enfin, le Conseil pourrait-il trouver dans son projet de résolution un moyen acceptable de renforcer l'importance de la composante droits de l'homme dans la présence des Nations Unies en Angola?

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kasanda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à Sir John Weston du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de janvier, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus de paix en Angola à la suite de la signature du Protocole de Lusaka, le 20 novembre 1994, à Lusaka. Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, méritent nos remerciements et notre reconnaissance pour l'intérêt constant qu'ils manifestent et les efforts pratiques qu'ils déploient dans le processus de paix en Angola. Il convient d'exprimer également des remerciements spéciaux et une reconnaissance particulière aux trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — pour leur appui moral et matériel constants en faveur de la consolidation du processus de paix en Angola.

Madame la Présidente, ma délégation a noté avec plaisir votre voyage d'enquête et de travail en Afrique, qui vous a menée en divers points chauds de l'Afrique, y compris l'Angola. Cela, croyons-nous, permettra au Conseil d'avoir une meilleure connaissance des faits sur le terrain.

Bien que, malheureusement, l'on ait enregistré des progrès lents dans l'application du Protocole de Lusaka, en raison de nombreux obstacles, ma délégation reste optimiste quant à un règlement pacifique et durable du conflit angolais. Nous croyons que les deux parties au conflit sont toujours attachées au Protocole de Lusaka en tant que base fondamentale d'une solution pacifique du problème angolais. Le peuple angolais est las du conflit permanent — et ce, plus que jamais auparavant. Nous croyons également que la communauté internationale vit maintenant une époque caractérisée par la coopération plutôt que par l'affrontement, par l'interdépendance et par le règlement pacifique des différends. Le conflit angolais doit cesser d'être une exception à cette règle.

Ma délégation a pris note des nombreuses réalisations du Gouvernement angolais dans la consolidation du Protocole de Lusaka et dans le processus d'instauration de la confiance. Nous espérons que l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) elle aussi respectera les engagements pris dans le cadre du Protocole de Lusaka. En effet, les deux parties doivent redoubler d'efforts pour éliminer les obstacles restants qui empêchent la pleine application du Protocole de Lusaka.

Pour que la paix revienne en Angola, cependant, il appartient au Gouvernement angolais et à l'UNITA d'être animés de la volonté politique nécessaire de se réconcilier et de choisir la paix plutôt que la guerre. La responsabilité d'établir une paix durable dans ce pays incombe avant tout au peuple angolais et à ses dirigeants, car la paix ne peut être imposée de l'extérieur.

Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre dans son rapport :

> «Une suspicion invétérée et l'absence de la volonté politique voulue pour prendre les mesures décisives qui s'imposent ont empêché les parties d'honorer leurs engagements.» (*S/1996/75, par. 37*)

Cette suspicion ne peut disparaître que par des rencontres constantes entre les deux parties. Ma délégation appuie donc fermement l'établissement d'un «groupe de prévention des conflits» composé de représentants militaires de haut rang des deux parties et le retour à Luanda de la délégation militaire de l'UNITA, en vue de reprendre des négociations bilatérales sur l'achèvement de la mise en place des forces armées conjointes, et elle s'en félicite. Ces réunions sont importantes car elles contribuent de façon positive à l'édification de la confiance. Ma délégation demande instamment au Président de l'Angola et à M. Savimbi de l'UNITA de se rencontrer de façon régulière pour surmonter les divergences qui font obstacle au progrès dans la consolidation de la paix. Cela contribuera pour beaucoup à créer un climat de confiance mutuelle entre le Gouvernement et l'UNITA.

Dans le contexte régional, ma délégation est d'avis que tous les États, en particulier les États voisins de l'Angola, devraient faciliter le processus de réconciliation nationale en Angola et prendre des mesures pour veiller à ce qu'aucune action contraire aux dispositions du Protocole de Lusaka ne soit commise sur leur territoire.

S'agissant de la lenteur de l'acheminement de l'assistance humanitaire, ma délégation espère que toutes les parties concernées oeuvreront inlassablement pour garantir le flux de l'assistance humanitaire en écartant toutes les difficultés qui font obstacle au libre mouvement des agents de secours et d'aide humanitaire. De nombreux Angolais sont morts pendant la guerre; tous les moyens possibles

doivent être utilisés pour éviter de nouvelles morts dues à la famine. Le peuple angolais et la communauté internationale doivent veiller à ce que les aliments parviennent à ceux qui en ont besoin, à temps et de façon régulière.

L'Angola est relativement bien doté de ressources naturelles, mais pour qu'il puisse exploiter ses ressources, il a besoin de paix. Il est bien connu que la paix est indivisible et qu'elle est la clef des efforts de développement. Le déminage, la reconnaissance des zones minées et la reconstruction des routes d'accès et des ponts sont des éléments essentiels, non seulement au processus de paix, mais à l'ensemble du développement économique et social du pays. À cet égard, ma délégation se félicite du plan d'action antimines pour l'Angola conçu par le Secrétariat visant à mettre au point une capacité nationale durable de déminage. À cet égard, il ne faut épargner aucun effort pour permettre à la société sud-africaine de reconnaissance des zones minées Mechem de reprendre ses opérations et pour garantir la sécurité du personnel de la société.

Ma délégation appuie l'appel lancé par le Secrétaire général pour proroger le mandat d'UNAVEM III afin d'en finir une fois pour toutes avec les obstacles restants.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi terminé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 35.